SOLIDARITES

Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi de Haute-Savoie

2019 – 2023

haute savoie
le Département

Préambule

Edito

© Dep74 - L. Guette

La politique d'insertion et de l'emploi a toujours été une priorité pour notre Département. **Nous avons incontestablement obtenu des résultats sur le front de l'insertion puisque notre département connaît une proportion de bénéficiaires de rSa la plus faible de France**. Notre politique d'insertion est donc efficace et je remercie l'ensemble des agents pour leur implication et leur professionnalisme. Ces bons résultats s'inscrivent bien sûr dans un contexte économique favorable puisque notre département est très dynamique sur le plan de l'emploi. Si nous nous devons de préserver les actions et les modalités de fonctionnement qui ont donné des résultats, nous pouvons cependant procéder à quelques ajustements de cette politique en fonction du contexte économique et réglementaire. Nous devons ainsi continuer et étendre notre effort afin que les publics les plus fragiles puissent accéder ou retourner à l'emploi ou tout simplement qu'ils puissent **s'insérer au mieux sur le plan social, de l'accès aux droits, de l'exercice de la vie citoyenne.** A l'heure de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par l'Etat, le Département réaffirme son engagement au service des populations que les accidents de la vie, l'isolement, les problèmes de santé, le défaut de formation ou de qualification ont pu fragiliser. Les objectifs et dispositions du plan de lutte contre la pauvreté font écho à nos missions de prévention et d'insertion.

Le Département en tant que chef de file de l'action sociale et chef de file de l'insertion est l'acteur naturel et central du service public de l'insertion voulu par le gouvernement. **Notre précédent Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi (PDIE) a témoigné à l'échelle départementale et sur chacun de nos territoires de la vitalité de notre partenariat**. L'élaboration de ce nouveau Pacte est une **opportunité pour renforcer ce partenariat afin de conjuguer au mieux les compétences, les moyens de l'ensemble des institutions et acteurs concourant à l'insertion des publics les plus fragiles**. Le Département sait pouvoir compter sur ses partenaires clés que sont l'Etat, la Région, la CAF, l'ARS, Pôle Emploi mais aussi les acteurs représentant le monde économique pour agir sur tous les leviers facilitant l'insertion.

Le Département mobilisera l'ensemble de ses ressources. Nos compétences, nos différentes directions et services et nos équipes sur les territoires développent depuis des années des approches d'accompagnement prenant en compte les différentes problématiques familiales. Nous intervenons ainsi en cohérence à tous les âges de la vie. Notre intervention auprès des personnes et des familles doit permettre de décloisonner des politiques publiques qui restent encore trop segmentées. **Le social et l'économique forment un continuum et nous devons agir en cohérence tout au long de celui-ci.** La déclinaison de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté nous donne ainsi l'opportunité de **renforcer non seulement notre politique *d'insertion* mais également d'affirmer une politique *d'inclusion*.** Davantage qu'un programme, ce document entend formaliser un véritable *pacte* engageant aux côtés du Département l'ensemble des acteurs des territoires pour agir en proximité auprès des populations. Ce *pacte* a été élaboré à l'issue d'une concertation sur tous les territoires. Il sera mis en œuvre et évalué en continu par les acteurs du territoire comme nous y engage la réforme territoriale de notre organisation.

Christian Monteil, Président du Conseil départemental

© Dep74 - L. Guette

Si notre département est incontestablement dans une situation bien plus florissante que les autres départements de la Région sur le front de l'insertion et de l'emploi, **il n'en demeure pas moins que la pauvreté existe sur nos territoires**. Ainsi 7 986 haut-savoyards sont allocataires du rSa en juillet 2019 alors que nous comptons également 59 990 demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (dont un peu moins de 40 000 qui sont sans aucun emploi).

En tant que chef de file des politiques d'insertion, le Département prend des initiatives depuis plusieurs années dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles. Les travaux que nous avons entrepris ces derniers mois pour renouveler notre politique d'insertion ont permis d'ores et déjà de mobiliser sur tous nos territoires les agents du Département mais également tous nos partenaires institutionnels ainsi que les acteurs associatifs. Ces travaux ont permis de faire émerger des constats mais surtout des pistes d'actions pour l'avenir. Je souhaite insister sur trois idées majeures :

La finalité de la politique d'insertion reste bien entendu l'accès à l'emploi. Nous devons cependant nous interroger sur la meilleure manière de construire des parcours d'insertion prenant bien en compte les difficultés de nos publics, les attentes des employeurs et leurs besoins en termes de main d'œuvre, et les ressources que la collectivité et ses partenaires sont en capacité de mobiliser pour accompagner ces publics. Nous le savons, de nombreux secteurs d'activité sont confrontés à des difficultés de recrutement, et les professionnels de l'insertion et de l'emploi constatent que de nombreux publics ne sont pas en capacité d'aller rapidement vers l'emploi. Notre marché de l'emploi a absorbé les publics les plus proches de l'emploi et ceux qui sont en démarche d'insertion rencontrent des problèmes multiples sur le plan de la santé, de la mobilité, de la qualification… Ces **besoins appellent des appuis adaptés de notre part pour préparer, en se donnant les moyens et le temps, le retour à l'emploi.** C'est tout le sens de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui conforte notre action en faveur de l'insertion des plus fragiles. **Nous devons agir en amont de l'emploi afin que les gens s'épanouissent, accèdent à l'autonomie, retrouvent des chances et des atouts pour accéder à l'emploi**.

Pour ce faire, et il s'agit là de la seconde idée que nous pouvons développer, **nous devons revoir nos modalités d'accompagnement pour les adapter aux besoins des publics.** Bien les accueillir et les informer, mieux les orienter, mobiliser les appuis en fonction de leur situation, mettre en place un accompagnement très personnalisé en prenant en compte les souhaits et les capacités des personnes… tels sont les axes de progrès que les professionnels ont à cœur de mettre en place.

Enfin, **il est nécessaire de développer notre politique, nos dispositifs, au plus près des populations et des territoires.** C'est ce que nous faisons depuis très longtemps dans le cadre de nos CLIE et que nous ferons encore davantage et selon de nouvelles modalités dans le cadre de la territorialisation de l'organisation des services de notre Département. Cette territorialisation nous permettra encore mieux de prendre en compte les spécificités des territoires, les ressources existantes et les besoins. Elle nous permettra également encore davantage de travailler en proximité avec nos partenaires qui, grâce à leurs compétences notamment sur le champ de la formation, de l'accès à l'emploi, de la santé nous permettront de répondre aux besoins des publics les plus fragiles.

Françoise Camusso,
1ère Vice-présidente Action Sociale, Prévention, Insertion, Santé, Logement social

Sommaire

Le bilan du PDIE 2014-2018 6
Retour sur le contexte socio-économique 10
Focus sur les allocataires 13
Les 6 axes du PDIE 2019-2023 et les actions phares 15
Le détail des actions 19

AXE 1 – Prévenir les difficultés 19
OBJECTIF 1.1 – Prévenir l'entrée dans le dispositif 19
OBJECTIF 1.2 – Faciliter l'accès à l'information pour garantir les droits et les devoirs 20
OBJECTIF 1.3 – Travailler sur l'autonomie des jeunes, notamment le public accompagné dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) 21
OBJECTIF 1.4 – Accélérer les parcours, via un accueil réactif et une orientation adaptée 23

AXE 2 – Construire des parcours vers et dans l'emploi 24
OBJECTIF 2.1 – Adapter l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) aux besoins des personnes 24
OBJECTIF 2.2 – Renforcer les passerelles de l'IAE vers l'emploi classique 24
OBJECTIF 2.3 – Développer des parcours formation/emploi plus fluides 25
OBJECTIF 2.4 – Travailler une stratégie de recrutement avec les employeurs pour sortir du recrutement fait en urgence 26
OBJECTIF 2.5 – Développer l'accompagnement et le suivi en emploi 27
OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier 28

AXE 3 – Renforcer et personnaliser l'accompagnement 29
OBJECTIF 3.1 – Renforcer qualitativement les accompagnements via la mise en place d'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global 29
OBJECTIF 3.2 – Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers 29
OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien 30
OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social 31
OBJECTIF 3.5 – Développer de nouvelles pratiques d'accompagnement (« aller vers ») 31

AXE 4 – Outiller les professionnels 32
OBJECTIF 4.1 – Mieux partager l'offre d'insertion 32
OBJECTIF 4.2 – Adapter les postures professionnelles 33
OBJECTIF 4.3 – Professionnaliser les référents et développer les équipes dédiées 33
OBJECTIF 4.4 – Adapter le système d'information 34

AXE 5 – Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics 35

OBJECTIF 5.1 – Favoriser la mobilité 35

OBJECTIF 5.2 – Encourager le recours aux soins 35

OBJECTIF 5.3 – Promouvoir des modes de garde d'enfants 36

OBJECTIF 5.4 – Travailler la confiance en soi, le savoir-être 36

OBJECTIF 5.5 – Encourager le développement du lien social 37

OBJECTIF 5.6 – Soutenir l'accès au logement 37

AXE 6 – Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion 38

OBJECTIF 6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale piloté par la Direction Développement et Inclusion Sociale 38

OBJECTIF 6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires 38

OBJECTIF 6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion 39

Tableaux récapitulatifs 40

Le bilan du PDIE 2014-2018

Qu'est-ce qu'un PDIE ?

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion **confie aux Départements le rôle de « chef de file » des dispositifs d'insertion** déployés sur les territoires.

A ce titre, les Conseils Départementaux élaborent **un Programme Départemental d'Insertion** (dénommé PDIE en Haute-Savoie pour traduire la finalité Emploi du programme), qui « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » (Code de l'Action Sociale et des Familles, art. L263-1).

Pourquoi un nouveau PDIE ?

Le précédent PDIE, élaboré en 2014, **est arrivé à échéance en 2018**. Le Département a souhaité procéder à son évaluation et son actualisation pour 2019-2023. Cette démarche tient compte de plusieurs éléments clés du contexte économique et territorial :

- **Le contexte socio-économique s'est amélioré** depuis la fin de la crise. La Haute-Savoie figure aujourd'hui parmi les départements avec le plus faible taux de chômage (6,4% au 1e trimestre 2019) et un nombre d'allocataires du rSa relativement contenu (un peu moins de 8000).

- La bonne santé générale du territoire ainsi que sa proximité avec la Suisse ont des conséquences importantes sur le coût de la vie, ce qui accroit les inégalités et **rend le quotidien difficile pour les personnes les plus précaires**, notamment en ce qui concerne le logement.

- Avec des secteurs d'activité particulièrement en tension (l'hôtellerie-restauration, la gérontologie et l'industrie notamment), il existe **un enjeu de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi** et donc de montée en compétence des personnes les plus éloignées de l'emploi.

- Enfin, le Département bénéficie d'**une dynamique partenariale particulièrement développée**, notamment à l'échelle des territoires. Cette dynamique est un atout pour permettre le déploiement d'actions concertées et partagées.

L'ensemble de ces éléments rend nécessaire **la révision de la politique départementale d'insertion par l'emploi**, au travers d'un PDIE renouvelé, construit en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de l'insertion.

Un contexte marqué par de multiples évolutions

Une politique d'insertion confrontée à plusieurs changements :

1. **L'évolution du contexte réglementaire national** avec l'annonce fin 2018 de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
2. **L'accentuation de la territorialisation** des services de l'action sociale du département.
3. **Des indicateurs socioéconomiques encourageants** mais une partie importante de publics qui sont très précarisés.

Un bilan positif du précédent PDIE

La mise en œuvre du PDIE dans le département de Haute-Savoie se traduit par plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui attestent à la fois de l'efficacité des actions et des efforts des agents du Département et des partenaires associés à la politique d'insertion par l'emploi, et à la bonne dynamique sociale et économique de notre département.

Des résultats encourageants : le nombre d'allocataires du rSa baisse

Alors que dans de nombreux départements en France métropolitaine le nombre d'allocataires du rSa se stabilise ou continue à augmenter, en Haute-Savoie la diminution est nette ces dernières années. Ainsi en 2017, le rSa concerne 1,8% de la population en Haute-Savoie contre 5,8% au plan national. Ce chiffre est le plus faible de France.

Des moyens significatifs mobilisés par le Département

Avec un budget consacré à l'insertion de plus de 58 millions d'euros en 2019, la collectivité maintient un effort budgétaire significatif pour sa politique d'insertion puisque les dépenses d'insertion représentent près de 15% de la dépense consacrée à l'allocation, ce ratio étant élevé par rapport à de nombreux départements.

Des publics orientés relativement rapidement et accompagnés

En Haute-Savoie les publics sont en quasi-totalité orientés après l'instruction de leurs droits alors qu'en moyenne en France métropolitaine près de 20% des publics ne le sont pas. La quasi-totalité des publics allocataires du rSa bénéficie d'un accompagnement par un référent. Le taux de contractualisation via la signature du Contrat d'Engagement Réciproque est particulièrement élevé en Haute-Savoie puisqu'il s'élève à 77% contre 52% en moyenne au plan national.

Une offre d'insertion riche et diversifiée

Conformément aux axes d'intervention prévus dans le cadre du PDIE, le Département et ses partenaires ont développé de nombreuses actions visant à lever les freins à l'insertion des publics, que cela soit en matière de mobilité, de mode de garde des enfants, de lutte contre l'isolement social, en faveur de la santé. Le PDIE a également permis sur plusieurs territoires de développer les appuis en matière d'insertion professionnelle, que cela soit dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique ou dans le cadre de réflexions et actions pour répondre aux problématiques d'aide au recrutement que rencontrent plusieurs secteurs d'activité comme l'aide à domicile, l'hotellerie restauration ou d'une manière plus générale les secteurs pourvoyeurs d'emplois saisonniers.

Une dynamique territoriale forte

La politique d'insertion s'inscrit au plus près des territoires et est débattue dans le cadre des 4 CLIE (Commissions Locales pour l'Insertion et l'Emploi) du département. Les CLIE présidées par un(e) élu(e) départemental(e) associent les partenaires clés de l'insertion par l'emploi du territoire et permettent d'ajuster l'offre d'insertion aux besoins des publics.

Tous ces indicateurs sont particulièrement encourageants. Cependant, les acteurs notent qu'il est d'autant plus complexe d'insérer les publics qui aujourd'hui « restent au bord de la route ». Leurs besoins, que cela soit en matière d'accès aux soins, de mobilité, de logement, d'appuis pour accéder à l'insertion professionnelle, nécessitent des actions encore plus personnalisées et un accompagnement renforcé. Les propositions des acteurs effectuées dans le cadre des ateliers territoriaux menés en 2018 et la poursuite de la réflexion dans le cadre des CLIE, élargies à l'occasion à de nombreux partenaires, ont permis d'alimenter le nouveau PDIE.

La méthode d'élaboration du nouveau PDIE

Le Département a confié au cabinet Asdo études une mission d'évaluation de la politique d'insertion par l'emploi, d'actualisation du PDIE. Il s'agissait d'analyser notamment comment est piloté le dispositif d'insertion et comment il « fonctionne », ainsi que la dynamique partenariale. Les principes suivants de consultation des agents et des partenaires ont été retenus :

- Une **approche territorialisée** avec un travail de diagnostic et de réflexion sur les actions prioritaires sur les 4 CLIE du département.
- La mobilisation des différentes **directions du Département** à la politique d'insertion (protection de l'enfance, autonomie des personnes handicapées et âgées)
- La mobilisation des **partenaires du Département concourant à la politique d'insertion**
- L'association **des allocataires à la démarche** via l'organisation d'un groupe de travail.

Cette mission s'est appuyée sur la méthodologie et le calendrier ci-dessous :

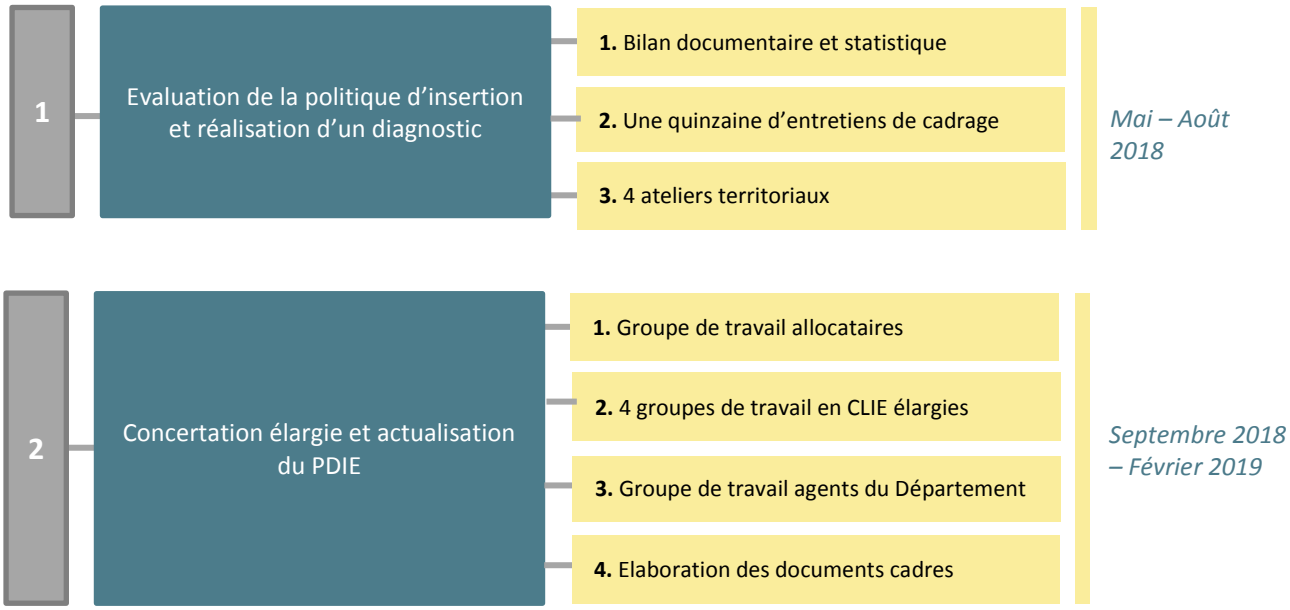

4 ateliers territoriaux ont été organisés en juillet sur les territoires du Chablais, du Genevois, du Bassin annécien et de la Vallée de l'Arve Mont-Blanc. Ceux-ci ont associé **plus de 110 participants**, à la fois des agents du Département ainsi que des partenaires techniques de la collectivité au niveau territorial. L'objectif de ces ateliers était à la fois de réaliser un bilan de la « chaîne d'insertion », et de travailler sur une thématique spécifique choisie en fonction de la particularité de chacun des territoires. Selon les ateliers, la question de la **fluidité des accompagnements** et celle du **rapprochement entre l'offre et la demande** ont été centrales.

Diagnostic de la « chaîne d'insertion »

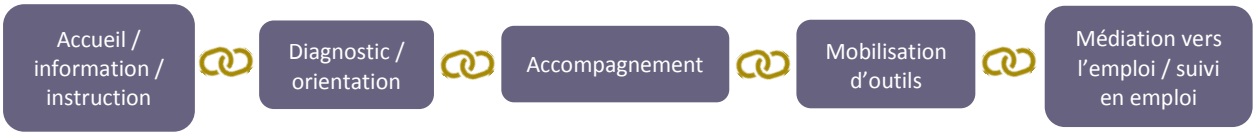

Un groupe de travail avec des allocataires a également été organisé en septembre. L'objectif était de reprendre les étapes de la chaîne d'insertion avec eux et de voir ce qui, de leur point de vue, nécessitait d'être amélioré.

4 groupes de travail en CLIE élargie se sont ensuite déroulés début octobre dans chacun des territoires, associant cette fois-ci **élus et partenaires**. Les principaux points mentionnés lors des ateliers territoriaux et lors du groupe avec les allocataires ont été restitués, et les participants étaient invités à réagir, approfondir les pistes évoquées et les mettre en débat.

Enfin, **un groupe de travail réunissant 19 agents du Département** a été organisé en octobre. Il comprenait des responsables de Pôles Médico-Sociaux, des Travailleurs Sociaux des 4 territoires, les secrétaires de CLIE, et des agents de la PMI et du pôle Gérontologie et Handicap. Il s'agissait d'approfondir les principales pistes évoquées lors des ateliers de juillet, et d'échanger sur l'organisation interne du Département concernant sa politique d'insertion par l'emploi.

Suite à ces différents temps d'échanges, Asdo études a formalisé un premier document reprenant les principaux points évoqués et dégageant les orientations et les actions principales pour le prochain PDIE, qu'il **a présenté aux élus de la Commission Action Sociale Santé Prévention Insertion Logement Social (COASSPILS).**

Une démarche qui prend en compte la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La production et la formalisation du Programme Départemental d'Insertion par l'Emploi et du Pacte Territorial d'Insertion sont intervenues dans un contexte particulièrement évolutif. En effet **l'Etat a annoncé en septembre 2018 sa stratégie de lutte contre la pauvreté**. Celle-ci sera déclinée à partir de l'année 2019 et impactera de fait la politique d'insertion par l'emploi du Département.

Le présent document reprend les principaux points de constats évoqués dans les groupes, tout en intégrant d'ores et déjà plusieurs préoccupations de l'Etat.

Retour sur le contexte socio-économique

En Haute-Savoie, une situation globalement plus favorable qu'ailleurs

Un taux de chômage nettement inférieur à celui de la région ou de la France métropolitaine

Un taux de chômage en baisse, à l'image de la tendance nationale

Après avoir atteint un pic au 3ème trimestre 2015, le taux de chômage a fortement baissé ces dernières années. En Haute-Savoie il a reculé de -0,2 points en 1 an *(T1 2018 – T1 2019)* et de -1,1 points en 4 ans.

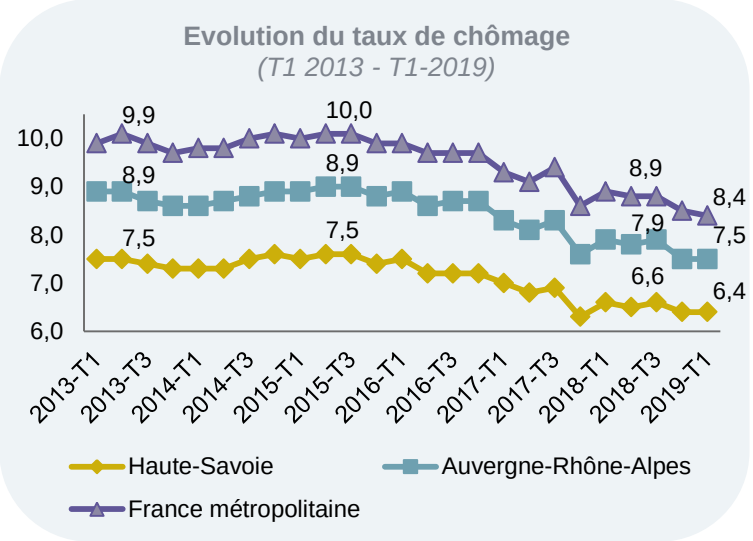

Sur les principaux indicateurs de fragilité, la Haute-Savoie se situe systématiquement en dessous des valeurs régionales et nationales

La Haute-Savoie se distingue sur 2 indicateurs : la part élevée des emplois intérimaires ou à durée limitée, et la part importante des étrangers

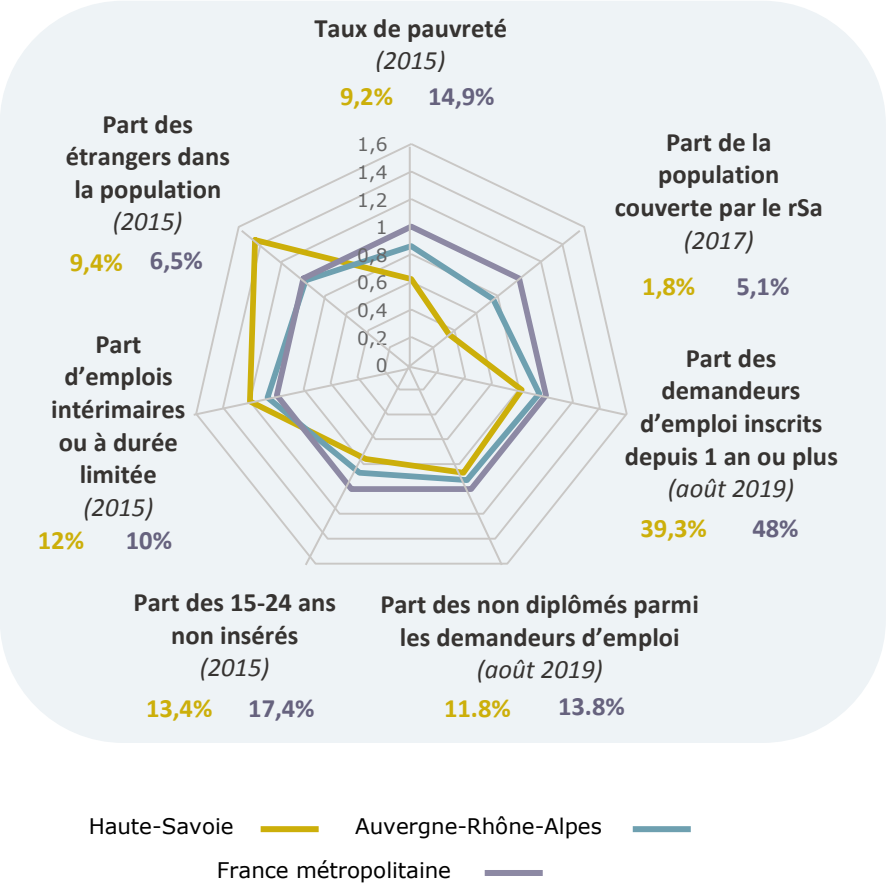

Sources : INSEE Taux de chômage localisé, données CVS trimestrielles ; INSEE RP 2015 ; CGET Observatoire des Territoires 2015 ; DREES Indicateurs Sociaux Départementaux 2017 ; Pôle Emploi – DARES, STMT 2018
Traitements : Asdo études

Des réalités territoriales parfois contrastées

Le Genevois ressort particulièrement sur différents indicateurs

Le Genevois a une part d'allocataires du rSa dans la population active, une part d'étrangers dans la population et une part de locataires de HLM plus importantes que sur les autres territoires. Il a aussi un taux de chômage parmi les plus élevés du département.

La Vallée de l'Arve Mont-Blanc se distingue quant à elle par une part d'emplois intérimaires ou temporaires plus importante qu'ailleurs.

Taux de chômage
(T1 2019)

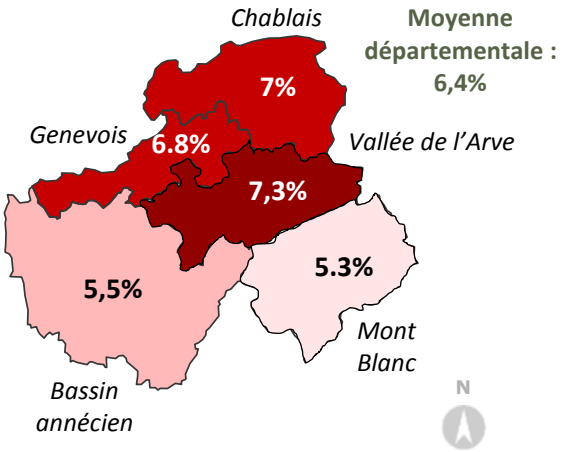

Part des allocataires du rSa dans la population active 15-64 ans
(2018)

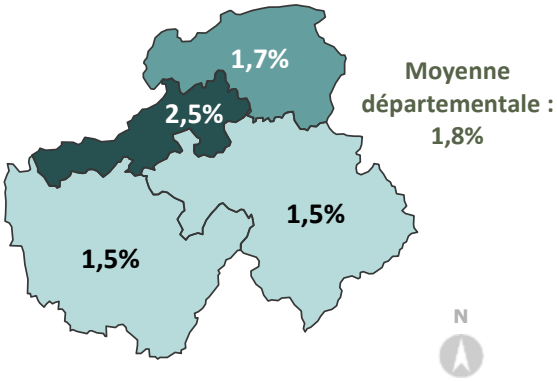

Part d'emplois intérimaires ou temporaires
(2015)

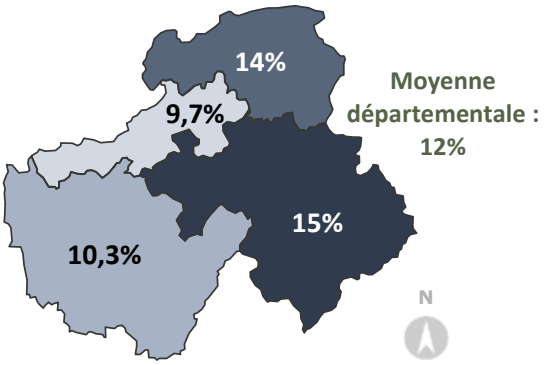

Part des étrangers dans la population
(2015)

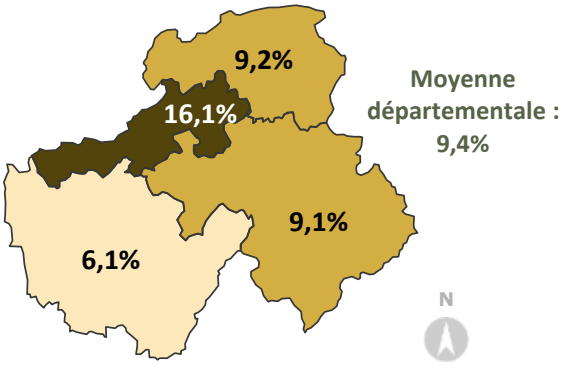

Part des locataires d'un HLM dans les résidences principales
(2015)

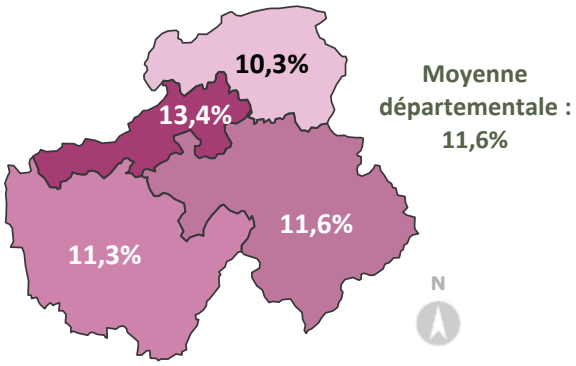

Sources : INSEE RP2015 ; Rapports d'activité 2017 des CLIE ; INSEE Taux de chômage localisé par zone d'emploi, données CVS T2 2018
Traitements : Asdo études

Dans un département globalement en bonne santé, la situation est particulièrement difficile pour les plus précaires

La Haute-Savoie est le 3ème département où les inégalités de revenus sont les plus marquées

En 2015 en Haute-Savoie, les 10% les plus riches avaient des revenus au moins 4,2 fois plus élevés que les 10% les plus pauvres.

La proximité géographique de la Suisse intensifie les inégalités de revenus et augmente le coût de la vie, ce qui rend la situation particulièrement difficile pour les plus précaires.

Rapport interdécile 9e / 1er *(2015)*

1. Paris	6,5
2. Hauts-de-Seine	5
3. Haute-Savoie	4,2
3. Val-de-Marne	4,2
…	…
France métropolitaine	3,5
Auvergne-Rhône-Alpes	3,4

Le rapport interdécile mesure le ratio entre le niveau de vie plancher des 10 % d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres.

La part de la population couverte par les minima sociaux a augmenté

Fin 2015, 3,5% de la population de 15 à 64 ans étaient allocataires de l'un des minima sociaux (Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique ou Revenu de Solidarité Active), contre 3,1% en 2011.

Part des allocataires des minima sociaux chez les 15-64 ans *(2015)*

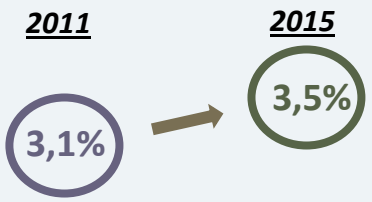

Le nombre de foyers allocataires du rSa a augmenté jusqu'en 2016, avant de reculer depuis 2017

Entre 2009 et 2015, le nombre de foyers allocataires CAF bénéficiaires du rSa socle a augmenté de 29%. Après 2016 et le remplacement du « rSa activité » et de la « prime pour l'emploi » par la « prime d'activité », le nombre de foyers allocataires a commencé à amorcer un recul, jusqu'à atteindre 7748 foyers allocataires en septembre 2017.

Nombre de foyers allocataires CAF bénéficiaires du rSa socle

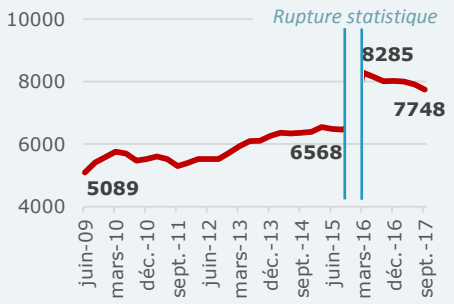

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal année 2015 ; DREES Indicateurs Sociaux Départementaux, Taux d'allocataires des minima sociaux 2011, 2015 ; CNAF Fichiers FILEAS BENETRIM RSA socle par CAF.
Traitements : Asdo études

Focus sur les allocataires

En juillet 2019, le Département de Haute-Savoie comptabilisait 7 986 allocataires du rSa
(1,8% de la population couverte, contre 5,1% au niveau national)

Nombre d'allocataires du rSa : poids de chaque territoire

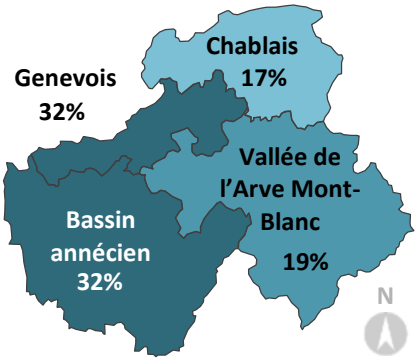

Les allocataires se répartissent de manière inégale sur les territoires

Ils sont concentrés surtout sur le Genevois et le Bassin annécien, qui réunissent à eux deux plus des 3/5 des allocataires du département.

Par rapport à la moyenne nationale, les bénéficiaires du rSa haut-savoyards comprennent une proportion similaire de femmes, mais sont légèrement plus âgés

Sexe

Un peu plus de la moitié *(52%)* des bénéficiaires du rSa hauts-savoyards **sont des femmes,** contre 54% à l'échelle nationale.

Répartition par sexe des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs

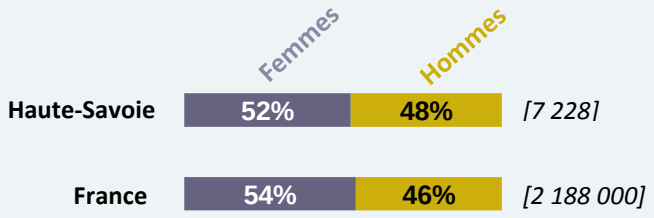

Âge

- **19%** d'entre eux ont **moins de 30 ans**, contre 25% à l'échelle
- **27%** d'entre eux ont **plus de 50 ans**, contre 23% à l'échelle nationale.

Répartition par âge des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs

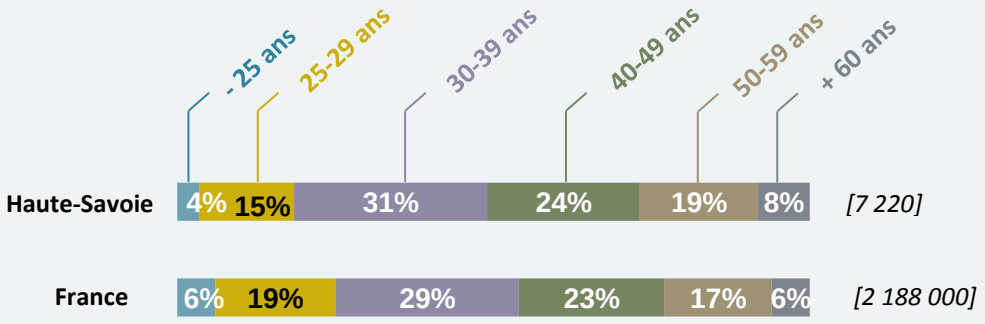

Sources : DREES, Etudes & Résultats n°1019, juillet 2017, « 80% des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs sont orientés vers un parcours d'insertion », Données CNAF-CCMSA consolidées au 31 décembre 2015 ; Département de la Haute-Savoie, extraction du nombre d'allocataires par Commission et PMS, flux janvier 2018.
Traitements : Asdo études

Les bénéficiaires du rSa hauts-savoyards comprennent également une proportion plus faible de personnes avec au moins 1 enfant à charge, et sont dans le dispositif depuis moins longtemps

Situation familiale

- Les personnes avec au moins 1 **enfant à charge** sont **43%** en Haute-Savoie, contre 49% à l'échelle nationale.
- La **majorité** des bénéficiaires du rSa hauts-savoyards sont des **personnes seules sans enfant**.
- Les personnes **seules avec enfant** représentent **28%** des bénéficiaires du rSa dans le département.

Répartition par situation familiale des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs

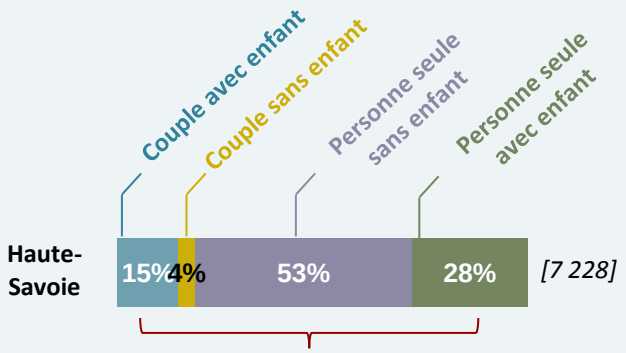

Personnes avec au moins 1 enfant à charge : **43%**

Ancienneté dans le dispositif

- **52%** des bénéficiaires du département sont **dans le dispositif depuis plus de 2 ans**, contre 65% à l'échelle nationale.

Répartition par ancienneté des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs

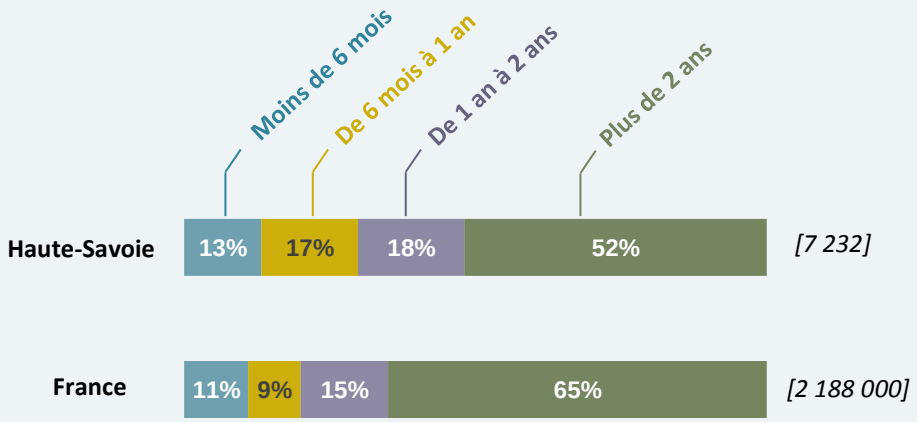

Sources : DREES, Etudes & Résultats n°1019, juillet 2017, « 80% des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs sont orientés vers un parcours d'insertion », Données CNAF-CCMSA consolidées au 31 décembre 2015 ; Département de la Haute-Savoie, extraction du nombre d'allocataires par Commission et PMS, flux janvier 2018.
Traitements : Asdo études

Les 6 axes du PDIE 2019-2023 et les actions phares

1. Prévenir les difficultés

Prévenir les difficultés en repérant les publics fragiles en amont, en améliorant l'accès aux droits, et en accélérant les parcours via un accueil réactif et une orientation adaptée.

Actions phares :

- Adapter l'étape de diagnostic-orientation pour qu'elle soit plus rapide et plus pertinente
- Engager un accompagnement dynamique au début pour prévenir la démobilisation

2. Construire des parcours vers et dans l'emploi

Fluidifier les parcours en créant des passerelles entre les différentes étapes, en évitant les ruptures et en renforçant le suivi en emploi.

Actions phares :

- Adapter l'IAE aux besoins des publics et des territoires
- Constituer un réseau d'employeurs volontaires et mettre en place un système de tutorat pour sécuriser les recrutements

3. Renforcer et personnaliser l'accompagnement

Renforcer qualitativement l'accompagnement en professionnalisant les équipes, et en proposant des accompagnements adaptés aux publics avec des besoins spécifiques.

Actions phares :

- Déployer des équipes dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa
- Créer des parcours d'accompagnement spécifiques pour certains publics

4. Outiller les professionnels

Renforcer la professionnalisation des agents et le partenariat.

Actions phares :

- Développer un portail collaboratif pour mieux faire circuler l'offre d'insertion
- Travailler la professionnalisation des équipes dédiées et leur posture face aux allocataires

5. Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

Proposer des outils pertinents pour accompagner efficacement les publics.

Actions phares :

- Mettre en place une plateforme mobilité pour encourager toutes les initiatives dans ce domaine
- Avec les publics les plus éloignés, retravailler le lien social en leur proposant quelques heures de bénévolat

6. Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

Créer une véritable dynamique de concertation en instaurant des temps réguliers avec l'ensemble des partenaires.

Actions phares :

- Mettre en place un comité de pilotage partenarial au plan départemental
- Elaborer avec les partenaires des feuilles de route locales pour l'insertion sur chacun des territoires

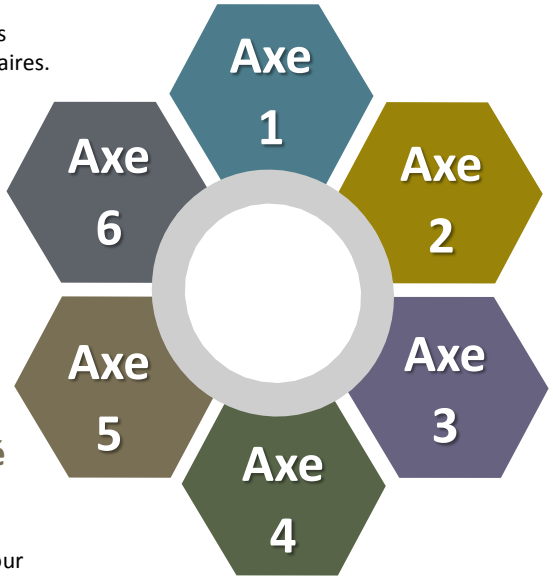

Axe 1 — **1. Prévenir les difficultés**

- 1.1 - Prévenir l'entrée dans le dispositif
- 1.2 – Faciliter l'accès à l'information pour garantir les droits et les devoirs
- 1.3 – Travailler sur l'autonomie des jeunes, notamment le public accompagné dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- 1.4 – Accélérer les parcours, via un accueil réactif et une orientation adaptée

Axe 2 — **2. Construire des parcours vers et dans l'emploi**

- 2.1 – Adapter l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) aux besoins des personnes
- 2.2 – Renforcer les passerelles de l'IAE vers l'emploi classique
- 2.3 – Développer des parcours formation / emploi plus fluides
- 2.4 – Travailler une stratégie de recrutement avec les employeurs pour sortir du recrutement fait en urgence
- 2.5 – Développer l'accompagnement et le suivi en emploi
- 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier

Axe 3 — **3. Renforcer et personnaliser l'accompagnement**

- 3.1 – Renforcer qualitativement les accompagnements via le déploiment d'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global
- 3.2 – Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers
- 3.3 – Développer les pratiques de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien
- 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social
- 3.5 – Développer de nouvelles pratiques d'accompagnement (« aller vers »)

Axe 4 — **4. Outiller les professionnels**

- 4.1 – Mieux partager l'offre d'insertion
- 4.2 – Adapter les postures professionnelles
- 4.3 Professionnaliser les référents et développer les équipes dédiées
- 4.4 – Adapter le système d'information

Axe 5 — **5. Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics**

- 5.1 – Favoriser la mobilité
- 5.2 – Encourager le recours aux soins
- 5.3 – Promouvoir des modes de garde d'enfants
- 5.4 – Travailler la confiance en soi, le savoir-être
- 5.5 – Encourager le développement du lien social
- 5.6 – Soutenir l'accès au logement

Axe 6 — **6. Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion**

- 6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale pilotée par la Direction Développement et Inclusion Sociale
- 6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires
- 6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion

AXE 1. Prévenir les difficultés

C'est une dimension fondamentale de la politique d'insertion. Il s'agit de **prévenir l'entrée dans le dispositif rSa** en travaillant en amont auprès des familles en difficulté (en privilégiant une approche très transversale au sein des services sociaux pour mieux prendre en compte l'ensemble des problèmes de la famille) et en **mettant en place un système d'alerte et d'information** qui permet à la personne de faire valoir ses droits rapidemement (notamment pour les personnes en fin de droits au chômage). La collectivité pourra mettre à profit les expériences développées dans le domaine de l'agriculture avec le dispositif Regain des Savoies en lien avec la MSA, qui mobilise fortement les partenaires pour apporter un soutien aux agriculteurs en difficulté avant qu'ils n'entrent dans le dispositif rSa.
La prévention des difficultés passe également par la poursuite du travail d'articulation entre la CAF et le Conseil départemental pour **optimiser le recours à la téléprocédure** pour l'accès aux droits. Enfin des actions spécifiques sont à développer pour les jeunes accompagnés par les missions locales (notamment pour les jeunes femmes en situation de monoparentalité) et pour les jeunes sortant de l'ASE qui sont particulièrement fragiles sur le plan de l'accès à l'autonomie.
Ces actions de prévention, d'accès aux droits et d'accès à l'autonomie passent par **une accélération des parcours des personnes**. L'objectif, rappelé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, est non seulement d'ouvrir les droits rapidement mais de procéder à une orientation rapide des personnes afin que le parcours d'accompagnement s'enclenche le plus vite possible. Cet objectif est en Haute-Savoie largement atteignable compte tenu des process actuels mais nécessite quelques ajustements techniques.

AXE 2. Construire des parcours vers et dans l'emploi

Cela reste bien entendu la finalité et la priorité du PDIE. Le retour vers l'emploi doit être un horizon pour tous même si le chemin pour y parvenir est plus ou moins long et emprunte des voies différentes selon les personnes. Cette finalité de la politique d'insertion par l'emploi s'ancre dans **de nombreuses bonnes pratiques développées au sein des territoires**. Ainsi les **travaux menés en lien avec les branches professionnelles ou les représentants des employeurs** sur l'accès à la formation et à l'emploi des secteurs d'activité rencontrant des besoins de main d'œuvre doivent être poursuivis et développés. Les initiatives prises en faveur du positionnement des publics bénéficiaires du rSa sur les offres d'emplois des secteurs des services à la personne, de l'hôtellerie mais aussi de l'industrie et d'une manière générale des activités saisonnières seront développées, notamment via **un dispositif expérimental visant à autoriser le cumul de l'allocation rSa avec les revenus d'activité saisonniers**.
Ce renforcement des liens devrait permettre de **mieux communiquer sur les offres d'emploi à pourvoir, sur les possibilités de formation, sur l'image de secteurs d'activité** qui peuvent être soit méconnus soit dévalorisés.
Mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises suppose également **de renforcer les actions de formation, d'accès à la qualification**. La collectivité, en lien avec la Région et Pôle Emploi a déjà travaillé en ce sens et pourra dorénavant inscrire ses efforts dans le cadre du Programme Investissement Compétences. Cette préparation à l'emploi et à la qualification passe également par **un ajustement de l'offre des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) aux besoins des territoires et des personnes**. Ici également il s'agit de prolonger les efforts déjà initiés pour faciliter la construction de véritables parcours au sein de l'IAE mais également en lien avec le monde économique classique. **Des passerelles doivent être développées pour favoriser l'accès et le maintien en emploi de publics particulièrement fragiles**. Dans cette perspective le Département et ses partenaires entendent promouvoir des actions d'accompagnement et de suivi en emploi pour pérenniser l'insertion professionnelle. Plusieurs outils peuvent être mobilisés, notamment la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) signée entre le Département et la Direccte. Il est nécessaire de développer des pratiques de tutorat, de mieux accueillir et intégrer les personnes sur leurs postes. Pour ce faire **le suivi en emploi pourrait faire partie intégrante du rôle de référents de parcours** pour ceux qui accèdent à l'emploi.

AXE 3. Renforcer et personnaliser l'accompagnement

Le Département part d'une situation assez saine : la quasi-totalité des publics sont effectivement accompagnés et les trois quarts d'entre eux ont contractualisé des engagements en signant le CER (contrat d'engagements réciproques). Il s'agit pour l'avenir de s'appuyer sur les bonnes pratiques en **généralisant là ou cela est opportun la mise en place d'équipes de travailleurs sociaux dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa** afin d'améliorer qualitativement leur accompagnement. Dans le même état d'esprit **la mise en œuvre de l'accompagnement global déployé avec Pôle Emploi pourrait être renforcée** tant au niveau de la diversité des prescriptions qu'au niveau du nombre de personnes concernées.

Compte tenu des besoins des publics, l'accompagnement peut également être renforcé **par la création de parcours-santé** en mobilisant un médecin et des infirmiers. Des actions d'accompagnement spécifiques seront également développées en direction des **travailleurs non salariés**. Les **pratiques d'accompagnement** pour l'ensemble des publics peuvent également être ajustées pour développer davantage d'actions collectives, pratiquer le « aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi et du lien social.

AXE 4. Outiller les professionnels

Ce travail sur l'accès à l'emploi sera facilité par **la mise en place des équipes d'accompagnement dédiées au sein des services du Département**. Les professionnels ainsi davantage spécialisés seront mieux outillés et professionnalisés sur la question de l'accès à l'emploi. Un effort doit également être fait **pour rendre plus lisibles et accessibles les opportunités d'emploi et l'offre d'insertion** pour les référents qui accompagnent les publics. A terme il s'agit de mieux échanger entre professionnels sur le profil des publics, leurs caractéristiques, leurs besoins. Dans cette optique **un chantier sur les systèmes d'information** serait opportun. Au-delà du système d'information il s'agit de **fluidifier la communication entre les professionnels**. Il s'agit de développer une culture commune entre professionnels pour faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques telles qu'elles existent sur certains territoires aujourd'hui. Les acteurs soulignent la nécessité **de valoriser les réussites et les trajectoires positives des personnes** afin d'éviter toute stigmatisation des bénéficiaires du rSa et de montrer que l'insertion produit des résultats. Dans cette perspective la communicationn sur la politique d'insertion, les bonnes expériences, les belles histoires d'accès à l'emploi sont essentielles.

AXE 5. Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

La collectivité a développé depuis de nombreuses années des outils d'insertion pour répondre aux difficultés des publics, que cela soit en matière de mobilité, de garde d'enfants voire d'appuis pour l'accès aux soins. **Ces outils sont bien entendu à préserver et à ajuster lorsqu'ils ne ne correspondent pas complétement aux besoins des personnes**. Ces ajustements relèvent de l'échelon territorial. Un accent particulier doit être porté sur les questions de mobilité, de garde d'enfants (en lien avec les EPCI) et d'accès au logement mais également **sur les questions de lien social, de confiance en soi** qui freinent les dynamiques d'insertion des publics. **Des actions plus innovantes pourront également être développées** pour travailler l'insertion et la mobilisation des publics en mettant en place des supports d'activités plus diversifiés comme le sport ou encore la culture. Dans l'optique de mieux travailler le lien social et de rapprocher les publics les plus éloignés de l'emploi ou d'une activité, les acteurs ont suggéré de travailler **sur la mise en place d'une plateforme proposant des actions de bénévolat**. Il ne s'agit pas bien entendu de subsituer ces actions à la recherche d'emploi mais de faciliter un retour progressif à une activité sociale.

AXE 6. Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

Le pilotage de la politique d'insertion par l'emploi repose aujourd'hui à l'échelon territorial sur les CLIE et à l'échelle départementale sur des relations bilatérales entre le Département et ses principaux partenaires. Cette gouvernance a permis le développement d'actions partagées et une facilité d'articulation entre les différents partenaires concourant à l'insertion. Compte tenu des changements intervenus ces dernières années en matière de politiques publiques, de l'accélération de nombreuses réformes (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, développement de la dématérialisation de nombreux services publics…) et de l'évolution de la territorialisation des services sociaux du Département, il est nécessaire d'**ajuster la gouvernance de la politique d'insertion**. **Au plan territorial** il s'agit de renforcer les dynamiques et partenariats en cours **via l'élaboration d'une feuille de route locale pour l'insertion** (un plan d'action partagé entre acteurs pour chaque territoire). **Au plan départemental les partenaires sont demandeurs d'une concertation collective régulière sur la politique d'insertion** via la mise en place d'une instance de pilotage souple et légère. Pourraient être conviés à ce comité de pilotage outre les services publics impliqués dans la politique d'insertion (Direccte, Pôle Emploi, Caf, Région, ARS…) des représentants du monde économique pour incarner l'orientation vers l'accès à l'emploi.

Le détail des actions

AXE 1 – Prévenir les difficultés

OBJECTIF 1.1 – Prévenir l'entrée dans le dispositif

Besoins

La grande majorité des personnes qui entrent dans le dispositif rSa sont des personnes qui sont déjà fragilisées, parfois déjà connues, **et pour lesquelles on peut prévenir l'entrée dans le dispositif**. Personnes fragilisées identifiées : les personnes en fin de droits d'allocation chômage, les jeunes sortant de l'ASE, les jeunes suivis en Mission Locale ou par la Prévention spécialisée, ceux en Garantie jeunes, les personnes suivies par les services sociaux du Département ou les CCAS, les enfants des allocataires du rSa, les personnes ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sans droits à l'Allocation Adulte Handicapé, les personnes sortant de prison…

Actions proposées

- **1. Renforcer le travail en partenariat sur les familles en difficulté.** S'inspirer des bonnes pratiques réalisées dans le cadre du dispositif « Regain des Savoie » de la MSA où un système d'alerte est mis en place pour repérer les agriculteurs en difficultés avant qu'ils ne rentrent dans le dispositif rSa.
- **2. Créer un système d'échanges d'informations plus performant**, à partager entre partenaires, éventuellement avec un système « d'alertes ».

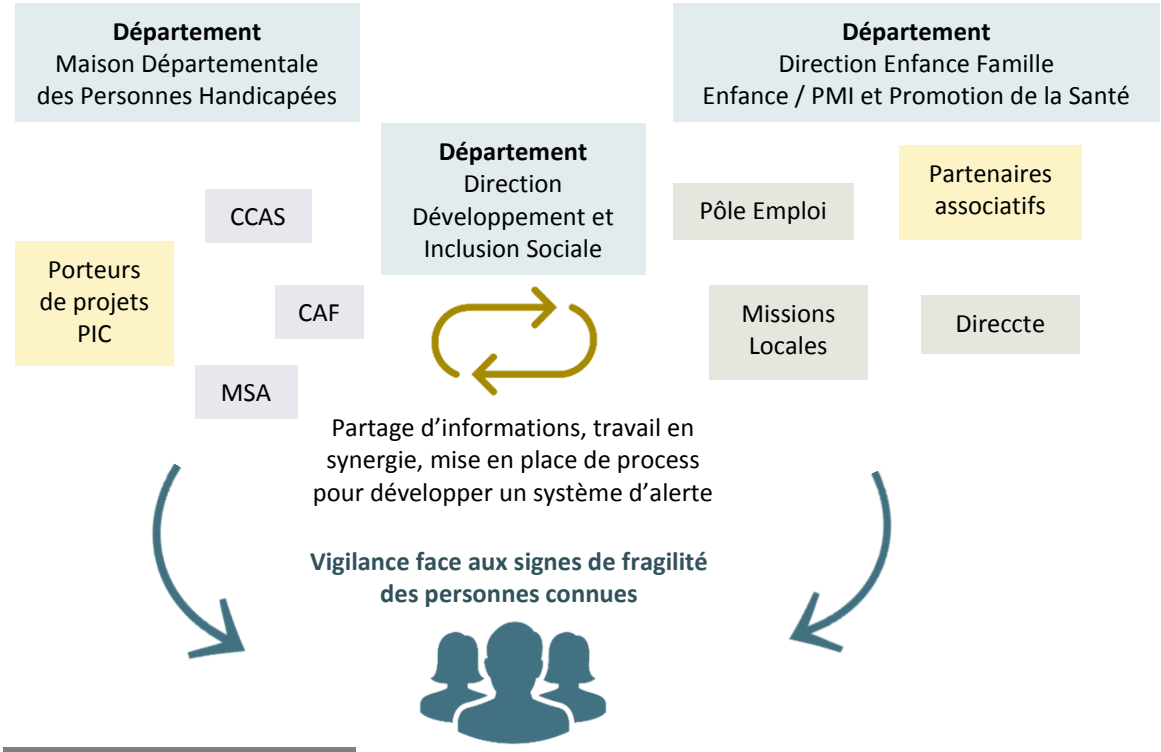

Partenaires mobilisés

Autres services du Département (Direction Enfance Famille, PMI, MDPH), Direccte, CAF, MSA, Pôle Emploi, les Missions Locales, les CCAS, les futurs porteurs de projets du Plan d'Investissement Compétences (notamment « repérage et remobilisation » ou « 100% inclusion »), les partenaires associatifs…

OBJECTIF 1.2 – Faciliter l'accès à l'information pour garantir les droits et les devoirs

Besoins

Malgré les procédures existantes subsistent des situations où les personnes ne sont pas bien informées de leurs droits et de leurs devoirs. Il existe un enjeu autour de l'information du public de manière plus générale, notamment depuis la mise en place de la téléprocédure pour l'accès aux droits. Une meilleure information, couplée à une meilleure prise en charge des publics et un contrôle renforcé des fraudes et indus garantirait que tant les droits comme les devoirs sont respectés.

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- La **généralisation du datamining pour repérer les bénéficiaires potentiels** (utilisation d'algorithmes pour construire un système capable de repérer les bénéficiaires potentiels à partir des données qui sont renseignées sur eux).
- Un nouveau **Revenu Universel d'Activité** qui fusionnera et remplacera plusieurs prestations sociales. Il sera plus simple et plus lisible pour les ménages, il sera plus équitable puisqu'il n'y aura plus de concurrence entre différentes prestations, et il sera dans tous les cas incitatif à l'activité. Une démarche expérimentale visant à travailler sur sa mise en œuvre avec les Départements volontaires a été lancée et le Département de Haute-Savoie s'est porté candidat pour y participer.

Actions proposées

- **3. Envoi d'informations automatiques à toutes les personnes arrivant en fin de droits d'allocation chômage** sur le dispositif rSa, les droits et les devoirs, le futur Revenu Universel d'Activité, en plus **d'actions de communication plus larges**.
- **4. Faciliter l'accès aux droits via** :
  - La création d'un service social digital, y compris par téléphone. L'idée est d'apporter une réponse de premier niveau aux usagers pour faciliter l'accès aux droits et l'orientation vers le bon service, surtout au regard des difficultés de mobilité.
  - La promotion de la téléprocédure, qui vise à lutter contre le non recours aux droits. Un lien vers le site du Département pourra figurer au moment de la téléprocédure, pour mettre tout de suite en relation le futur allocataire avec le Département.
  - Une politique d'accompagnement à l'usage des outils et services numériques.
- **5. Associer les allocataires à la production des outils d'information**, pour s'assurer de leur pertinence et de leur clarté. Cela peut être travaillé au sein de groupes ressources allocataires.
- **6. Créer une mission de contrôle de la situation des bénéficiaires du rSa** afin de prévenir et détecter la fraude, éviter les indus et ainsi garantir le juste droit.

La mission de contrôle

A titre expérimental le département va développer durant un an une mission de contrôle de l'allocation du rSa. Cette mission et son contrôleur dédié interviendront auprès des allocataires dont la situation dans l'accès aux droits mérite d'être explicitée et étayée. Il s'agit de s'assurer objectivement que la personne a bien épuisé l'ensemble des droits auxquels elle peut prétendre compte tenu de sa situation (le rSa étant une allocation résiduelle) . Il s'agit également de détecter les trop perçus ou encore les situations frauduleuses. Cette mission de contrôle comporte un volet pédagogique afin de bien faire valoir la logique des droits et devoirs. En ce sens, la mission de contrôle doit être un levier au service de l'accompagnement. Cette mission de contrôle est complémentaire des actions menées par la CAF qui développe via notamment le croisement de nombreuses données et des analyses statistiques (appelées Data Mining). Les cibles déterminées par le plan de contrôle sont les travailleurs non salariés qui n'ont déclaré aucun revenu depuis 2 ans, ainsi que les allocataires frontaliers.

Envoi automatique d'informations sur le rSa, le futur **Revenu Universel d'Activité**, qui y a **droit**, comment l'obtenir (l'inviter à utiliser la téléprocédure, le service social digital, ou un point d'accès aux droits où il pourra être accompagné), et quels sont les **devoirs** à respecter.

Actions de communication plus larges :

- Internet : site du Département, réseaux sociaux.
- Actions de communication coordonnées avec Pôle Emploi, la Caf, la MSA.
- Ecrans dans les salles d'attente des Pôles Médico-Sociaux.

Allocataire Pôle Emploi en fin de droits d'allocation chômage

Allocataire CAF / MSA en situation de non-recours

Allocataire actuellement bénéficiaire du rSa

Contrôles pour permettre que chaque allocataire perçoive tous ses droits – rien que ses droits – au regard de sa situation.

Partenaires mobilisés

Caf, MSA et Pôle Emploi.

OBJECTIF 1.3 – Travailler sur l'autonomie des jeunes, notamment le public accompagné dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Besoins

Les jeunes fragilisés et précaires en démarche d'insertion professionnelle mais sans solution d'emploi ou de formation à l'heure actuelle, y compris ceux dans le dispositif Garantie jeunes, **sont davantage susceptibles de devenir allocataires du rSa**. Les jeunes sortant de l'ASE sont un public particulièrement vulnérable (1/4 des personnes sans domicile fixe en France sont issus de l'ASE).

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Une mobilisation renforcée sur les jeunes en matière de raccrochage scolaire et de formation, et notamment les jeunes sortant de l'ASE :

- **Une obligation de formation garantie jusqu'à 18 ans** (renforcement de la transmission de la liste des décrocheurs, et inscription dans un parcours avec l'accompagnement des missions locales).
- **Une garantie d'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes** (renforcement du repérage, intensification du déploiement de la Garantie jeunes et des autres dispositifs existants, assouplissement des parcours d'insertion, expérimentation de nouvelles modalités d'insertion grâce au PIC, promotion du logement des jeunes les plus en difficulté)
- **L'empêchement des « sorties sèches » de l'ASE** (anticipation de l'entretien préparatoire à la sortie, mise en place d'un diagnostic commun ASE-missions locales…)

Actions proposées

- **7.** Faciliter le travail sur l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE en **développant les collaborations entre la Direction Développement et Inclusion sociale et la Direction Enfance Famille**. Articuler également les actions avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des personnes défavorisées pour ce qui est de l'accès au logement des jeunes.
- **8.** Développer des **partenariats et des collaborations systématiques** entre les services de l'ASE et les partenaires en charge des questions de logement, d'accès aux soins, d'insertion professionnelle.
- **9.** Formaliser des partenariats et mettre en place des **accompagnements spécifiques avec les opérateurs en charge de l'insertion professionnelle des jeunes** (par exemple Missions Locales).
- **10.** Mobilisation du **Fonds d'Aide aux Jeunes** pour lever les freins, et **communication** à l'ensemble des partenaires.
- **11. Co-construire des projets PIC avec Pôle Emploi** pour répondre aux besoins de ce public.

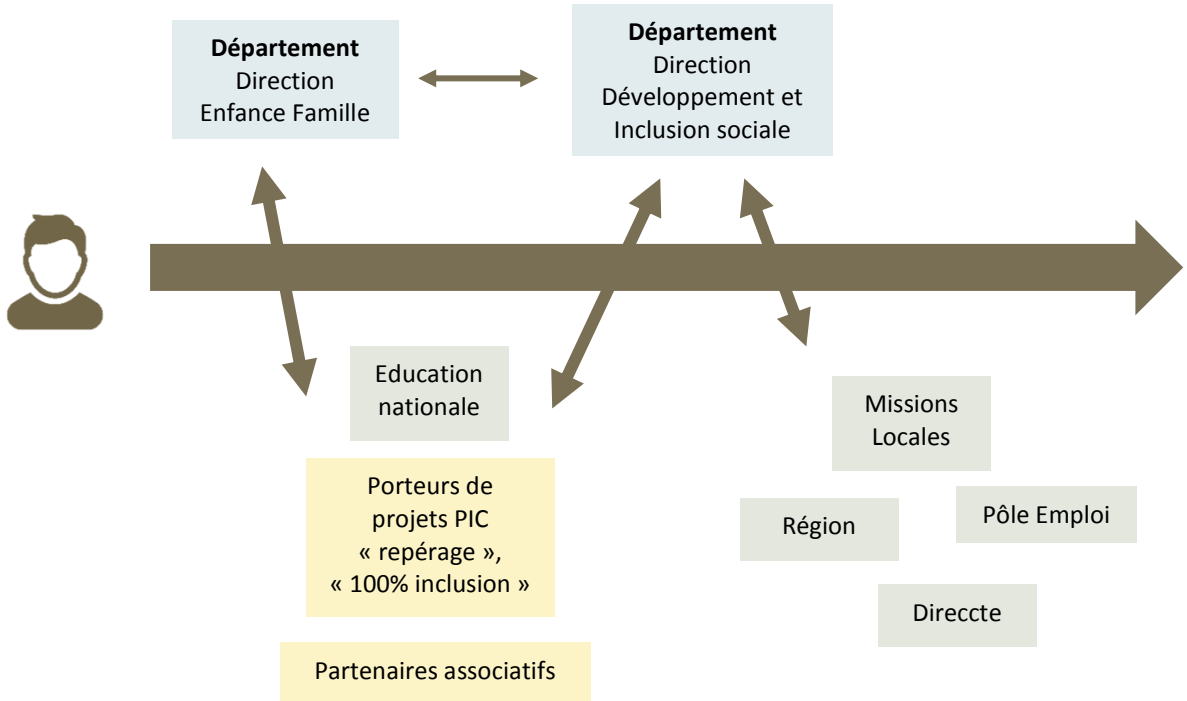

Partenaires mobilisés

Pôle emploi, les Missions Locales, la Direction Enfance Famille, l'Education Nationale, la Région, la Direccte, porteurs de projets en lien avec le PIC, partenaires associatifs.

OBJECTIF 1.4 – Accélérer les parcours, via un accueil réactif et une orientation adaptée

Besoins

L'entrée dans le dispositif est un moment crucial et **il faut agir rapidement pour enclencher une dynamique positive le plus vite possible et prévenir la démobilisation**. Pour agir efficacement, il est nécessaire de bien penser les étapes de diagnostic et d'orientation pour que celles-ci soient à la fois rapides et pertinentes. Or celles-ci font parfois défaut à cause du manque de données socio-professionnelles disponibles. Lorsque l'information n'est pas disponible, l'orientation peut être faite vers un parcours social, par défaut.

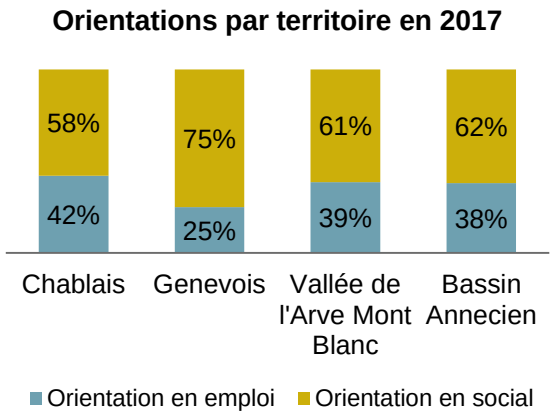

Sources : Fiches techniques par territoires données 2017 ; Traitements : Asdo études

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Une obligation contractualisée avec les Départements de **réaliser sous 1 mois l'instruction de la demande et l'orientation de tout nouveau bénéficiaire.**

Actions proposées

- **12. Encourager la mise en place d'informations collectives pour tous les nouveaux inscrits au rSa**, ce qui a l'avantage de permettre une rencontre physique avec chaque nouvel inscrit et de procéder à un premier diagnostic.
- **13. Renforcer la place de l'allocataire au moment de l'orientation**. Cela favoriserait l'appropriation du parcours d'accompagnement par l'allocataire, et qu'il fasse sens pour lui. Cela suppose une refonte du système actuel d'orientation, et la mise en place d'un temps dédié avec chaque allocataire avant l'orientation.
- **14. Revoir le système de recueil d'informations sur les données socio-professionnelles** (travailler notamment avec la CAF pour inclure le remplissage de ces données au moment de la téléprocédure) **et renforcer les moyens sur les nouveaux entrants dans le dispositif** en les ciblant comme prioritaires, pour prévenir la démobilisation et la désinsertion progressive.

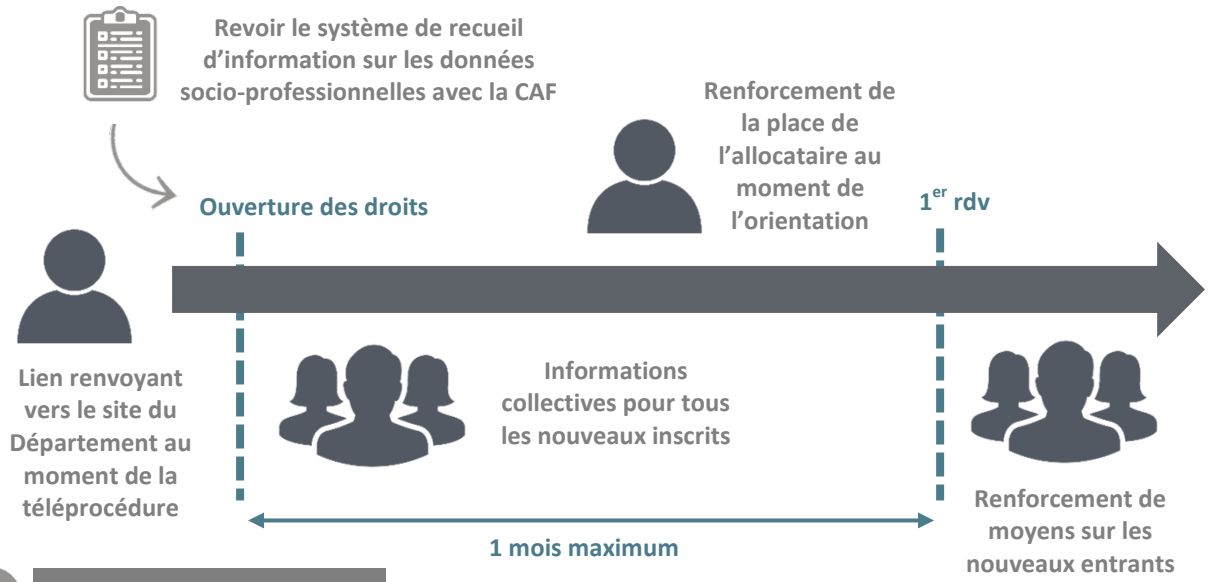

Partenaires mobilisés

Pôle emploi, CAF, MSA.

AXE 2 – Construire des parcours vers et dans l'emploi

OBJECTIF 2.1 – Adapter l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) aux besoins des personnes

Besoins

Le Département a une politique forte et engagée aux côtés de la Direccte et de Pôle emploi sur le développement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), notamment via la participation dans les CTA, instances de pilotage de l'IAE. Le département bénéficie d'un contexte économique favorable (situation de plein emploi), ce qui a des conséquences sur le profil des personnes qui demeurent éloignées de l'emploi : il s'agit souvent de personnes très fragilisées qui cumulent plusieurs freins complexes et pour qui l'outil IAE, tel qu'il est conçu actuellement, **ne semble pas toujours adapté**. Par conséquent, **il existe des difficultés pour certaines structures IAE à remplir leurs places disponibles**. Or la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit une augmentation du nombre de places en IAE. A titre d'exemple pour 2019, la CAOM signée avec la Direccte porte sur 570 CDDI.

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Une augmentation de moyens sur l'IAE, et notamment pour améliorer la formation des salariés grâce au PIC.

Actions proposées

- **15. Créer un « sas » en amont de l'IAE** (un parcours adapté pré-IAE avec moins de contraintes et d'exigences).
- **16. Proposer des parcours en IAE plus légers** (inférieurs à 20h) pour adapter la temporalité aux publics les plus fragiles.
- **17. Adapter l'offre IAE sur le territoire (tant au niveau de la diversification des supports, de la répartition territoriale et du profil du public)**.
    - Activités en lien avec les métiers en tension, notamment l'aide à la personne.
    - Activités en lien avec les bailleurs sociaux (entretien, nettoyage…).
    - Chantiers à destination des jeunes et des travailleurs non salariés.
    - Chantiers adaptés pour les personnes avec des problématiques de santé physique, RQTH.
- **18. Renforcer la formation, notamment en mutualisant une offre de formation** en savoirs de base pour les SIAE (en lien avec l'USIAE et le PIC).
- **19. Accompagner les SIAE pour repenser l'organisation du travail et la rémunération des salariés en insertion pendant les heures de formation**.

Partenaires mobilisés

Direccte, Pôle emploi, Têtes de réseau IAE, SIAE, Région, organismes de formation.

OBJECTIF 2.2 – Renforcer les passerelles de l'IAE vers l'emploi classique

Besoins

Après un parcours en IAE, les personnes ne sont pas forcément encore prêtes à accéder à l'emploi classique et **nécessitent d'être accompagnées**.

Actions proposées

- **20. Faciliter la possibilité de passer d'une structure IAE à l'autre** (d'un ACI à une EI par exemple).
- **21. Renforcer des passerelles entre les SIAE et les GEIQ, les représentants d'employeurs.**
- **22. Mettre en place l'accompagnement global à la sortie de l'IAE pour les salariés sans solution.**

Partenaires mobilisés

Direccte, Pôle Emploi, Têtes de réseau IAE, SIAE, Chantier Ecole, GEIQ, représentants d'employeurs.

OBJECTIF 2.3 – Développer des parcours formation/emploi plus fluides

Besoins

Comme les travaux initiés dans le cadre de plusieurs CLIE le montrent il existe des besoins importants en main d'œuvre dans certaines filières et **les parcours de formation pour ces métiers ont besoin d'être pensés en lien direct avec les emplois à pouvoir**.

Actions proposées

- **23.** Travailler sur des parcours formations – emploi dans les filières en tension en **mutualisant les besoins des entreprises, l'effort de formation** (via les GEIQ notamment, les représentants d'employeurs).
- **24. Créer des parcours de formation sur mesure (avec formation intégrée)**, notamment pour la création de « nouveaux métiers » avec des compétences spécifiques qui sont demandées. (cf. la plateforme en gérontologie portée par le GEIQ, avec un parcours diplômant de 2 ans et un centre de ressources). Articuler ces actions avec le schéma de l'autonomie pour favoriser les emplois dans les services à la personne.

Exemple de parcours possibles IAE – formation – emploi en fonction du degré d'éloignement par rapport à l'emploi

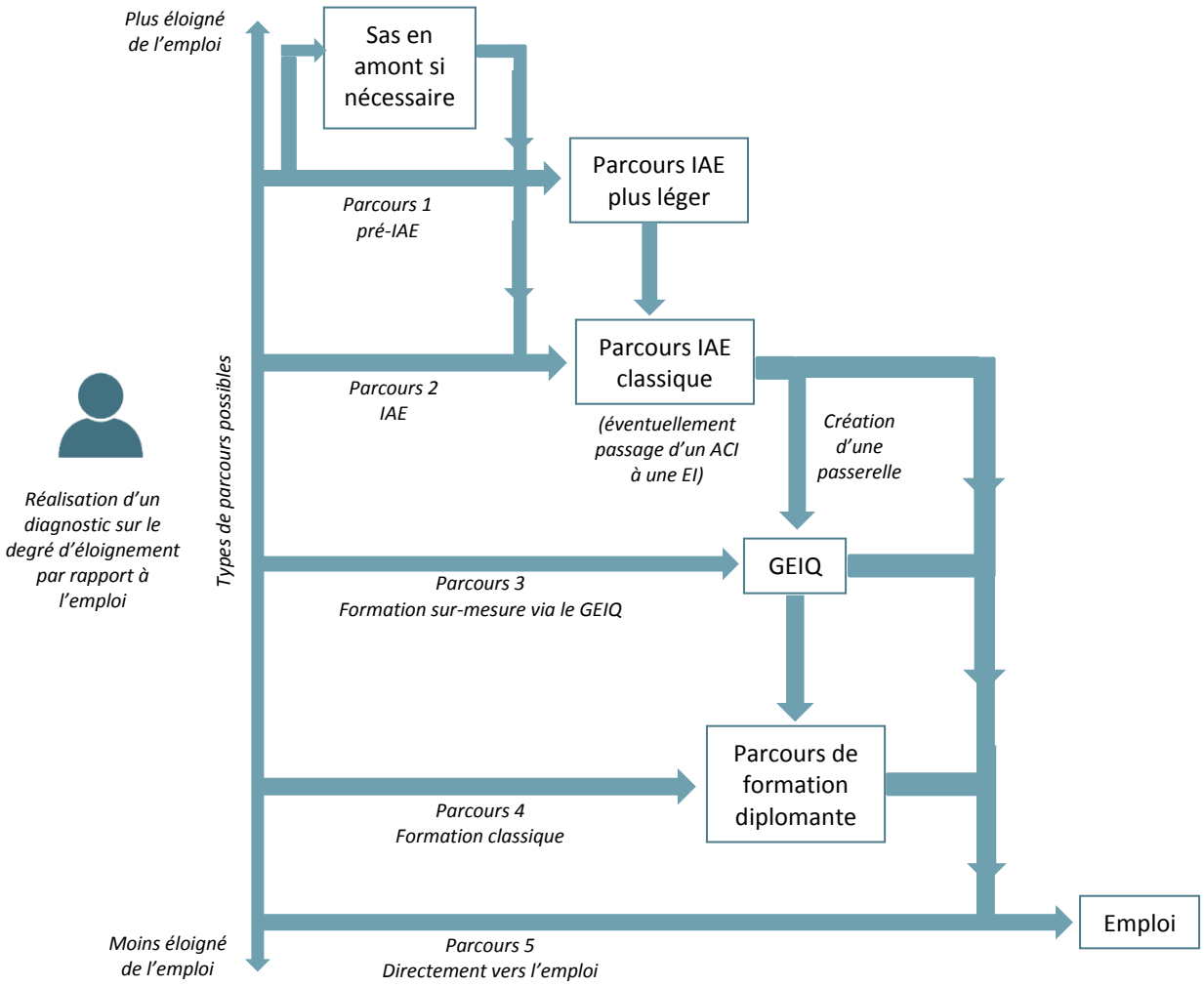

Partenaires mobilisés

Région, organismes de formation, GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME).

OBJECTIF 2.4 – Travailler une stratégie de recrutement avec les employeurs pour sortir du recrutement fait en urgence

Besoins

Le département est confronté à d'importantes difficultés de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Face à la pénurie de candidats et le turn-over parfois important dans certains secteurs, les employeurs sont souvent contraints à recourir à des recrutements dans l'urgence qui ne sont pas propices au recrutement de candidats adaptés et à des embauches sécurisées sur le long terme. **Il semble nécessaire de construire une stratégie dans la durée avec les employeurs** pour garantir des embauches réussies.

Actions proposées

- **25. Travailler l'image des filières en tension** : lancer un plan de communication sur le département sur les métiers en tension, casser les préjugés des filières avec une mauvaise image, travailler sur la représentation de ces métiers auprès des personnes en accompagnement, valoriser les aspects plus « humains » et valoriser les réussites en communiquant à leur sujet. Développer les initiatives déjà menées telles que le forum « les métiers qui font grandir ».
- **26. Mieux travailler l'information sur les possibilités d'embauche :** Mettre en place des ateliers d'information collectifs pour les Travailleurs Sociaux pour mieux les professionnaliser sur les possibilités d'embauche, inciter les référents à accompagner les bénéficiaires du rSa vers les job dating organisés par Pôle Emploi, permettre des espaces et des temps pour que les entreprises puissent venir présenter leurs métiers et rencontrer les allocataires du rSa, analyser l'efficacité des initiatives mises en place pour recruter et faire un suivi des démarches que les personnes ont engagé ou non par la suite, mieux travailler les PMSMP…
- **27. Faciliter l'embauche des allocataires du rSa en travaillant l' « employeurabilité »** : travailler sur la représentation des personnes en insertion auprès des employeurs, sensibiliser les employeurs sur leurs modèles de recrutement, repenser la communication pour identifier et encourager des employeurs à s'investir dans l'accueil d'allocataires du rSa, créer une boîte à outils pour les employeurs pour faciliter l'engagement (comment faire, combien ça coûte, les avantages…)
- **28. Développer les clauses sociales des marchés publics** passés par le Conseil départemental en se fixant un objectif quantitatif et en construisant de véritables parcours. Co-financement d'un facilitateur chargé de développer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics sur le territoire départemental, et de soutenir la mise en place de formations aux métiers liés au développement durable.
- **29. Valoriser la stratégie du Conseil départemental sur les contrats aidés (PEC)** pour consommer les enveloppes existantes et construire de véritables parcours. Par exemple, mobiliser les contrats aidés dans les collèges sur le personnel de restauration (travailler avec la Direction de l'Education), dans les métiers de service à la personne (travailler en lien avec la Direction de l'Autonomie), ou sur les postes d'agents de surveillance de la voie publique. En 2019, la CAOM signée avec la Direccte porte sur 80 PEC.
- **30. Travailler le recours à des ressources et solutions « locales »**, notamment dans les secteurs en tension. L'idée est de mobiliser les ressources disponibles dans le voisinage (acteurs associatifs, services proposés, démarches citoyennes…) pour identifier les opportunités d'emploi de proximité permettant de valider le projet professionnel ou de le réadapter. Ensuite, rechercher les opportunités d'emploi (ou reconstruire un projet professionnel) en fonction de ce qui est disponible localement (en proximité, ou sur un territoire pertinent). Cela a l'avantage d'entretenir et de renforcer le lien social dans le voisinage et de pallier les difficultés de mobilité et de logement.

Partenaires mobilisés

GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME), Pôle Emploi, Direccte, Employeurs Solidaires, collectivités, associations (notamment InnoVales).

OBJECTIF 2.5 – Développer l'accompagnement et le suivi en emploi

Besoins

Une partie des allocataires du rSa qui accèdent à l'emploi reste fragilisée. **Ils ont besoin d'être accompagnés pour sécuriser le recrutement, éviter les abandons, les ruptures de parcours, le turn-over**.

Actions proposées

- **31. Constituer un réseau d'employeurs volontaires** pour mettre en place un accompagnement en emploi. Les sensibiliser sur la bonne intégration des nouvelles recrues dans la structure.
- **32. Expérimenter**, avec des employeurs volontaires, **des périodes d'emploi moins intenses et progressives.**
- **33.** Soutenir les nouveaux arrivants dans une entreprise via **un système de tutorat.**
- **34. Favoriser les temps de débrief et l'outillage** des nouveaux arrivants.
- **35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent** (points d'étapes réguliers). Sécuriser l'embauche et la prise de poste par un accompagnement socio-professionnel pendant la période d'intégration, en cohérence avec ce qui est prévu dans le cadre de l'accompagnement global.

Exemples d'accompagnement vers et en emploi

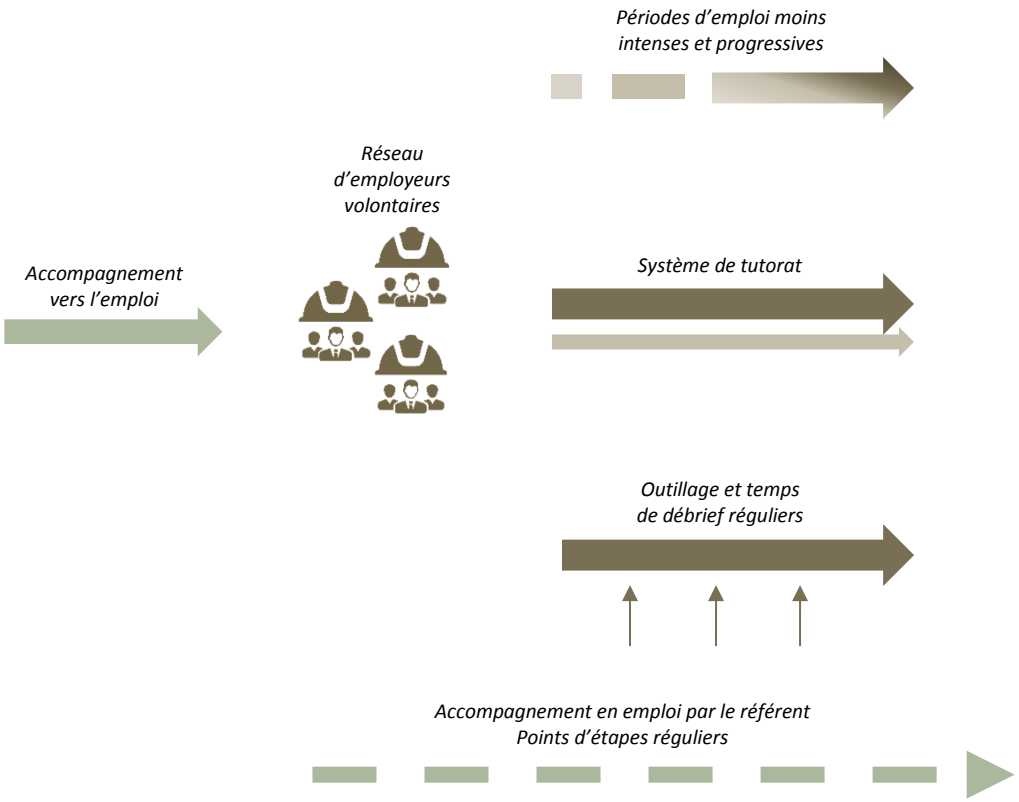

Partenaires mobilisés

GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME), réseau d'employeurs volontaires, Pôle Emploi, Employeurs Solidaires, collectivités, associations.

OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier

Besoins

La Haute-Savoie fait face à une **pénurie de main d'œuvre** dans certains secteurs d'activité, et notamment le **travail saisonnier**. Or certains de ces emplois ne nécessitent pas de qualification particulière, si ce n'est une volonté de s'engager, et pourraient ainsi être occupés par les allocataires du rSa ne présentant pas de problématiques de santé, de mobilité ou de garde d'enfants. **Aujourd'hui, les bénéficiaires du rSa (BrSa) qui travaillent de manière ponctuelle sur des contrats courts** (comme les contrats saisonniers par exemple) **ne bénéficient pas du complément de revenu puisque celui-ci est retranché du montant du rSa** à l'actualisation suivante. Ils ne sont donc pas encouragés à accepter des contrats saisonniers.

Actions proposées

- **36. Mettre en place un dispositif expérimental pour autoriser le cumul du rSa avec les revenus d'activité saisonniers.** Ce dispositif présente un double intérêt pour les BrSa :
    - améliorer leurs ressources en leur permettant de cumuler leur allocation rSa avec leur salaire de saisonnier (ce qui, dans certains cas, pourra donner lieu au versement de la prime d'activité de l'Etat), mais aussi en soutenant leur engagement à travers l'attribution d'une aide individuelle financée par le « fonds départemental parcours inclusion » d'un montant de 200€ mensuel renouvelable une fois.
    - retrouver une activité rémunérée temporaire, un contact avec le monde du travail, voire de faciliter une réinsertion pérenne.

Mettre en place des **actions de communication**, information et de promotion de ce dispositif auprès des BrSa et des employeurs.

Partenaires mobilisés

Etat, Pôle emploi, CAF et MSA.

AXE 3 – Renforcer et personnaliser l'accompagnement

OBJECTIF 3.1 – Renforcer qualitativement les accompagnements via la mise en place d'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global

Besoins

Selon les moyens humains et l'organisation des Pôles Médico Sociaux, **les Travailleurs Sociaux sont plus ou moins disponibles pour réaliser l'accompagnement des bénéficiaires du rSa**. L'accompagnement peut être renforcé qualitativement en y dédiant des agents davantage professionnalisés sur les questions d'insertion (y compris via l'Accompagnement Global qui fonctionne bien).

Actions proposées

- **37. Développer l'Accompagnement Global avec Pôle Emploi** en augmentant le nombre de cohortes et en mettant en place un vrai binôme (équipe dédiée rSa). Développer, dans le cadre des instances de pilotage de l'accompagnement global, des actions territorialisées répondant aux problématiques des publics identifiés suite au diagnostic partagé entre partenaires. Renforcer les liens entre l'IAE et l'accompagnement global.
- **38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées** lorsque cela est pertinent.

Partenaires mobilisés

Pôle emploi.

OBJECTIF 3.2 – Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers

Besoins

Certains publics ont des difficultés spécifiques et **n'ont pas toujours un parcours d'accompagnement adapté à leurs besoins** : personnes avec des problématiques de santé importantes (y compris personnes avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)), Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants), jeunes ASE, familles monoparentales… **Ils nécessitent notamment d'avoir une étape de diagnostic renforcée**. Il existe également des différences territoriales puisque les équipes médico-mobiles ne concernent pas tous les territoires.

Actions proposées

- **39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés (TNS) bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants)**. Quelques heures de stage ou de formation pour apprendre le B.A.-BA de la gestion d'entreprise, un accompagnement avec un professionnel de la création d'activité. S'appuyer sur l'appel à projet avec la mobilisation du FSE et le partenariat avec les chambres consulaires. Etudier la possibilité d'une Entreprise Intermédiaire pour les TNS comme le prévoit la règlementation.
- **40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière** (par exemple en mobilisant le personnel de PMI), qui intègrerait une étape de diagnostic renforcée et un accompagnement vers les soins. Un vrai diagnostic réalisé par un professionnel de la santé permet de mieux cerner les difficultés, favorise l'acceptation des difficultés chez l'allocataire, légitime le diagnostic et le parcours d'accompagnement proposé, et facilite l'accès et l'accompagnement vers les soins. Etendre l'action « conseil santé » au-delà des prestations existantes en IAE.
- **41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité** (travail sur la séparation mère enfant, sur les modes de garde).
- **42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH** (en amont, pour mieux accompagner la demande de RQTH, et en aval sur le parcours). Formaliser une convention de partage d'information (sur le modèle de la convention avec les missions locales et Pôle Emploi).

Partenaires mobilisés

ARS, CPAM, maisons de santé, équipes psycho-mobiles, opérateurs de la création d'activité (CCI, BGE, CMA, Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA…

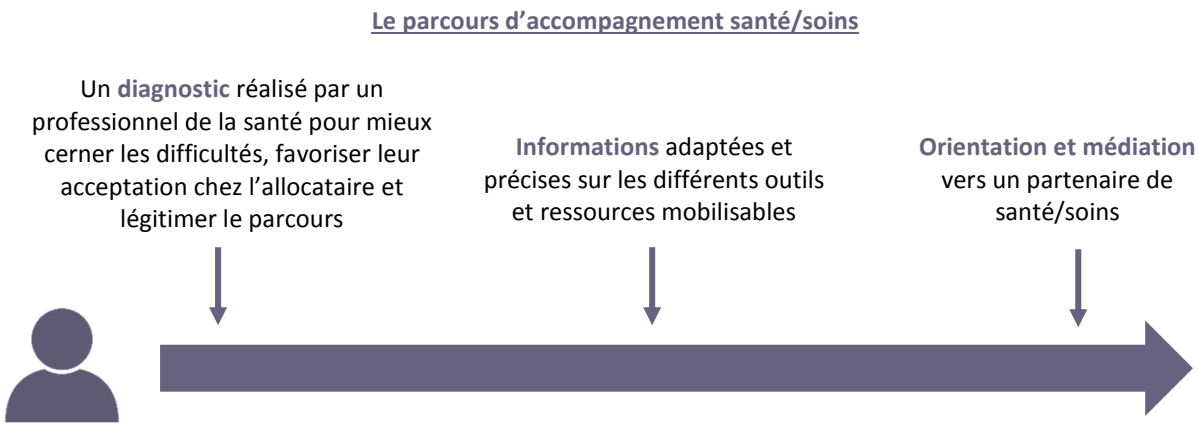

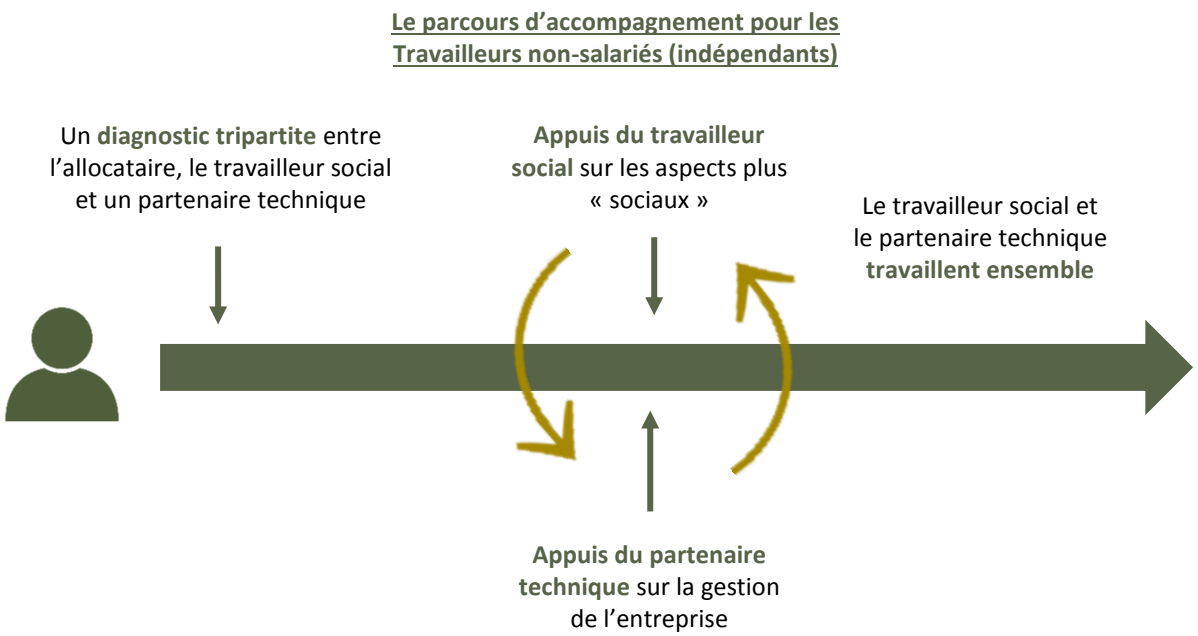

OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien

Besoins

Plusieurs prestations de diagnostic et d'accompagnement existent déjà et donnent satisfaction : le diagnostic réalisé par Solidarité pour Réussir, l'Accompagnement Social Renforcé (ASR) et l'Accompagnement Socio Professionnel.

Actions proposées

- **43. Développer ce type de prestations et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient**.

Partenaires mobilisés

Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.

OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social

Besoins

Certains publics sont très éloignés de l'emploi et nécessitent un accompagnement différent, centré sur la préservation du lien social, et via des dynamiques collectives.

Actions proposées

- **44. Donner des moyens supplémentaires aux PMS et flécher du temps pour travailler sur des dynamiques collectives**, notamment des groupes dans la durée qui favorisent le lien social, l'échange, la solidarité, l'entraide… Profiter des dynamiques collectives pour **travailler également les savoir-être** et les compétences transférables dans une démarche d'insertion professionnelle.

Partenaires mobilisés

CCAS, acteurs associatifs.

OBJECTIF 3.5 – Développer de nouvelles pratiques d'accompagnement (« aller vers »)

Besoins

Certains publics sont très démobilisés et peuvent vivre repliés sur eux-même. Mieux les prendre en charge nécessite que les professionnels aient une attitude plus proactive et proposent un accompagnement davantage dans **« l'aller vers »** pour qu'ils puissent reprendre confiance en eux.

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Elle met en avant la nécessité « d'aller vers » et encourage particulièrement ce type de pratiques.

Actions proposées

- **45. Professionnaliser les équipes** sur ces pratiques d'accompagnement.
- **46. Encourager les Travailleurs Sociaux à utiliser ce type d'accompagnement**, en particulier sur les publics très éloignés de l'emploi et/ou démobilisés.

AXE 4 – Outiller les professionnels

OBJECTIF 4.1 – Mieux partager l'offre d'insertion

Besoins

L'offre d'insertion est plutôt riche sur le département et il existe de nombreux outils que les professionnels peuvent mobiliser au cours d'un parcours d'accompagnement, mais cette offre n'est pas toujours répertoriée de manière claire et pratique et n'est pas actualisée régulièrement. Par conséquent, **une partie de l'information peut ne pas circuler de manière optimale, et elle n'est pas toujours partagée entre agents, partenaires et allocataires du rSa**.

Actions proposées

- **47. Développer un portail d'insertion collaboratif**. Chaque acteur pourrait y renseigner l'offre d'insertion qu'il propose et le portail serait accessible par tout le monde (y compris les allocataires du rSa et la population générale de Haute-Savoie). Il pourra intégrer un moteur de recherche pour identifier l'offre selon le profil de l'allocataire (âge, situation familiale…), le type de difficultés rencontrées (santé, mobilité, logement, mode de garde…), la localisation géographique, etc.
- **48. Développer les rencontres régulières avec les partenaires** pour partager l'offre d'insertion (« petits déjeuners de l'insertion »).
- **49. Etendre la lettre d'information rSa au niveau départemental**. De manière plus générale, revoir les modalités de communication et les canaux de diffusion de l'information.

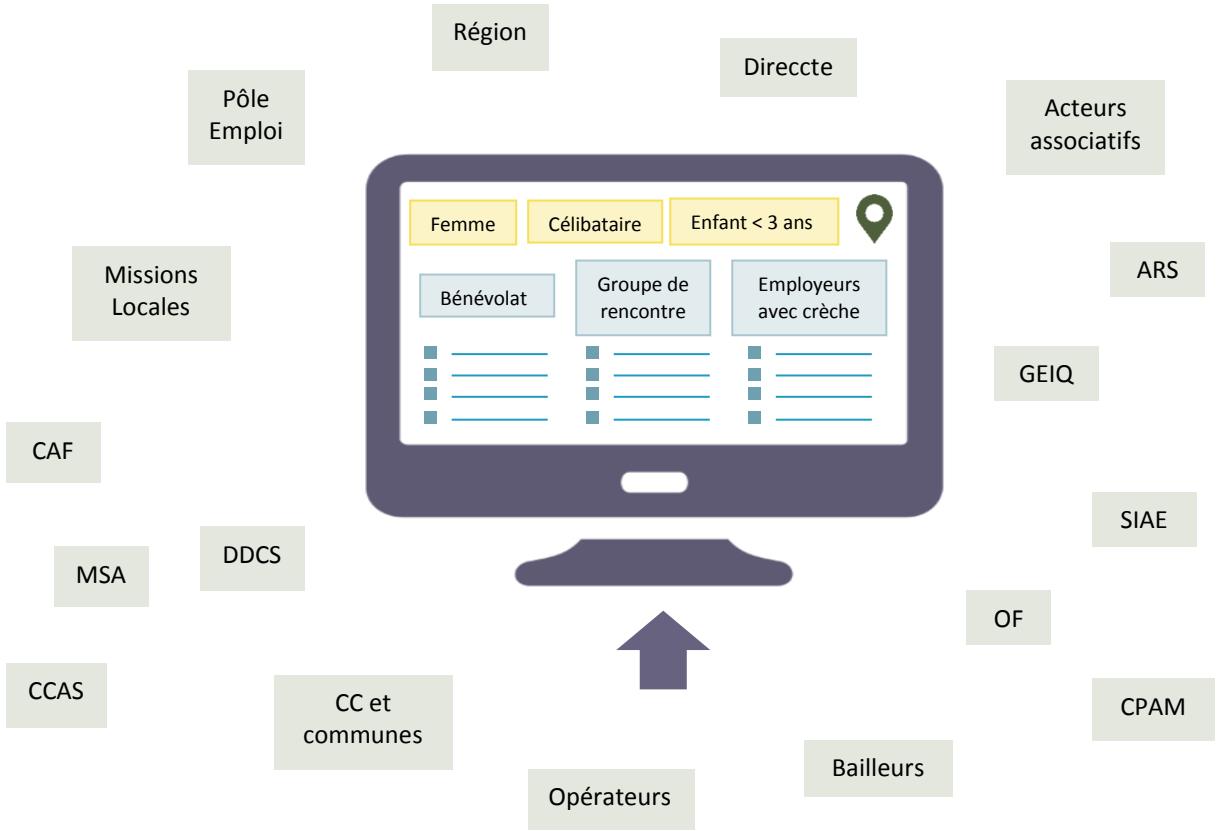

Partenaires mobilisés

Partenaires proposant des outils dans le cadre de l'offre d'insertion : CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions Locales, Direccte, DDCS, Région, CCAS, CC et communes, ARS, CPAM, organismes de formation (OF), bailleurs, opérateurs, acteurs associatifs, GEIQ, SIAE, autres partenaires…

OBJECTIF 4.2 – Adapter les postures professionnelles

Besoins

Aux difficultés croissantes du public le plus éloigné de l'emploi s'ajoute une forme d'usure professionnelle pour les travailleurs sociaux. De fait les professionnels proposent de continuer à travailler sur l'évolution et le renouvellement des **postures des professionnels face aux allocataires**

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Une **refonte de la formation du travail social** pour adapter les postures et intégrer notamment davantage de **pratiques « d'aller vers ».**

Actions proposées

- **50. Mettre en place des ateliers** en interne (éventuellement avec un intervenant externe) pour travailler la posture des professionnels.
- **51.** Travailler l'écoute, la « **réhumanisation de la relation** » (disponibilité, propositions adaptées aux profils des personnes…)
- **52.** Pour les personnes les plus fragiles, adopter **une posture d' « aller vers »**, ne pas décréter l'autonomie de la personne mais mettre en place un « accompagnement au faire »
- **53. Privilégier l'établissement d'une relation de confiance plutôt qu'une logique administrative.** Cela peut passer par le fait de privilégier l'oralité plutôt que l'écrit pour communiquer avec les allocataires et échanger sur leur situation, lorsque cela est possible.
- **54. Valoriser les trajectoires positives**, sortir du discours de « difficultés », « freins » … Engager un dialogue positif, de confiance, différent du discours administratif.

OBJECTIF 4.3 – Professionnaliser les référents et développer les équipes dédiées

Besoins

A l'heure actuelle, selon l'organisation des PMS, il existe ou non des Travailleurs Sociaux qui ont uniquement en charge l'accompagnement des allocataires du rSa orientés vers un parcours social. Par conséquent, selon leurs missions, les travailleurs sociaux maîtrisent plus ou moins l'offre d'insertion mobilisable et ont plus ou moins de temps à consacrer à l'accompagnement des allocataires. En outre, ils peuvent parfois se sentir isolés ou démunis face à certaines situations. **Dans la perspective de la mise en place d'équipes dédiées là où cela est pertinent** (notamment selon le nombre de bénéficiaires du rSa par territoire)**, les professionnels auront besoin d'être professionnalisés**.

Actions proposées

- **55.** Mettre en place un **« réseau des équipes dédiées »** qui organiserait **des événements réguliers pour partager l'offre d'insertion disponible et favoriserait l'échange de pratiques en interne**.
- **56. Réaffirmer le rôle de « fil rouge » du référent lors des différentes étapes**. Permettre une meilleure fluidité du parcours lorsque l'allocataire est orienté vers un partenaire, va en formation, va en SIAE… pour assurer un suivi et ne pas « perdre » la personne lorsqu'elle change de statut. Prêter attention au suivi en emploi également.
- **57. Favoriser les échanges avec les partenaires**, en encourageant les systèmes de « commissions » pour croiser le regard sur des situations.
- **58. Favoriser un rapprochement avec les professionnels des Missions Locales** (nommer la Mission Locale comme référent de parcours ? Participation à la Garantie jeunes des jeunes allocataires du rSa ? Rendez-vous tripartite entre le jeune, le Travailleur Social et le conseiller de la Mission Locale ?)
- **59.** Faciliter les échanges entre les professionnels de l'accompagnement et les **professionnels du soin** (notamment addictologie), via notamment **des ateliers ressources**.
- **60.** Faciliter les liens entre **la MDPH et le service insertion**.
- **61. Constituer un lieu unique (pôle insertion)**, sorte de guichet unique sur l'insertion, comme cela est prévu dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Service Public de l'Insertion).
- **62. Encourager la mobilisation du Fonds Départemental Parcours Inclusion (FDPI)**, qui vise à soutenir financièrement la réalisation d'une action d'insertion formalisée et engagée, pour favoriser notamment l'accès à la mobilité, aux modes de garde, à la formation par exemple.

Partenaires mobilisés

Partenaires proposant des outils dans le cadre de l'offre d'insertion : CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions Locales, Direccte, DDCS, Région, CCAS, CC et communes, ARS, CPAM, OF, bailleurs, opérateurs, acteurs associatifs, GEIQ, SIAE, autres partenaires…

OBJECTIF 4.4 – Adapter le système d'information

Besoins

Aujourd'hui, **les Travailleurs Sociaux ne disposent pas d'outils informatiques satisfaisants** qui leur permettraient d'avoir une bonne vision de la situation des allocataires qu'ils accompagnent et de pouvoir suivre leur parcours de manière efficace.

Actions proposées

- **63. Concevoir un outil qui permette de disposer d'informations fiables, détaillées et complètes sur chaque allocataire**. Par exemple : profil, difficultés rencontrées, parcours antérieur, différentes étapes du parcours d'accompagnement, outils mobilisés, type de sortie, situation de la personne à 6 mois, 1 an, 5 ans…

Partenaires mobilisés

CAF, Pôle Emploi, CCAS, autres structures ayant pu être référent unique, acteurs associatifs… prestataire informatique.

AXE 5 – Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

OBJECTIF 5.1 – Favoriser la mobilité

Besoins

Malgré les actions existantes sur les territoires, **les difficultés de mobilité** (tant physique que psychologique) **continuent d'être un frein à l'emploi** dans le département.

Actions proposées

- **64. Réaliser un diagnostic des besoins et de l'adéquation de l'offre proposée au niveau territorial**, pour proposer des solutions adaptées à la réalité de chaque territoire (adapter le diagnostic existant). L'intérêt est également de déconstruire les problématiques autour de la mobilité (certaines personnes ne sont pas prêtes à passer le permis).
- **65. Créer une vraie plateforme mobilité.** Faciliter les initiatives et les projets innovants, y compris avec du mécénat de compétence (société du Montblanc), mais également en utilisant les véhicules réformés des collectivités (projet de type ESS), en développant le covoiturage…
- **66. Favoriser la réflexion** entre partenaires sur la mobilité.
- **67. Construire de nouveaux modes de déplacement alternatifs à la voiture** et ne nécessitant pas le permis.
- **68. Accompagnement à l'utilisation des transports en commun**, savoir organiser un déplacement.

Partenaires mobilisés

Pôle Emploi, entreprises, Région, EPCI, acteurs de l'ESS, auto-écoles sociales, Mobil'emploi…

OBJECTIF 5.2 – Encourager le recours aux soins

Besoins

Les problématiques de santé demeurent l'un des freins les plus importants au retour à l'emploi parmi les bénéficiaires du rSa du département et les publics ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Actions proposées

- **69.** Au-delà de la création d'un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, envisager **d'autres ressources facilitant l'accès aux soins** (équipes médico-mobiles ? maisons médicales ?)
- **70. Travailler le partenariat avec les professionnels du soin** pour professionnaliser les Travailleurs Sociaux sur la manière de prendre en charge un bénéficiaire du rSa avec certaines pathologies (ateliers ressources), et pour favoriser leur accès aux soins.
- **71. Renforcer les bilans CPAM** (dans une approche globale).
- **72. Développer le conseil santé** pour les publics rSa, ceux en Garantie jeunes, les jeunes sortant de l'ASE.
- **73. Favoriser le lien avec la MDPH** dans l'intérêt des parcours des publics repérés (ceux ayant une RQTH).

Partenaires mobilisés

ARS, CPAM, Direccte, DDCS, MDPH, maisons médicales, équipes psycho-mobiles, professionnels du soin de manière générale (y compris addictologie), acteurs associatifs…

OBJECTIF 5.3 – Promouvoir des modes de garde d'enfants

Besoins

Les problématiques de garde d'enfants sont souvent mentionnées par les allocataires comme un des freins au retour à l'emploi, en particulier pour les filières professionnelles en tension qui ont souvent des horaires atypiques.

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Elle prévoit de nouveaux moyens sur les modes de garde, notamment une augmentation de places en crèches et des crèches à vocation d'insertion professionnelle.

Actions proposées

- **74.** Créer des offres de **garde en horaires atypiques.**
- **75.** Soutenir les femmes dans une dynamique de parcours d'insertion professionnelle et accompagner la **séparation mère/enfant**.
- **76. Développer et encourager les Maisons d'Assistantes Maternelles**, notamment pour les horaires atypiques.
- **77. Favoriser le recrutement d'Assistants maternels par les collectivités** (commune/EPCI par exemple) lorsqu'elles hébergent un ACI.

Partenaires mobilisés

PMI, CAF, collectivités, entreprises des filières en tension…

OBJECTIF 5.4 – Travailler la confiance en soi, le savoir-être

Besoins

Certains publics sont très éloignés de l'emploi et **particulièrement démobilisés**. Ils nécessitent des outils visant à **travailler les savoirs-être et la confiance en soi**.

Actions proposées

- **78. Développer les actions collectives qui existent déjà et qui sont portées par les Travailleurs Sociaux**, y compris pour favoriser les différents types d'expressions : travail sur l'expression écrite, préparation d'entretiens…
- **79. Développer des prestations** sur les savoirs-être, confiance en soi en lien avec les prestations existantes dans le droit commun (Pôle Emploi notamment qui propose une prestation Valoriser son Image Professionnelle).
- **80. Valoriser ce qui est développé sur les territoires**. Conforter notamment les lieux ressources qui travaillent sur la socialisation, sur le fait de rompre la solitude.

OBJECTIF 5.5 – Encourager le développement du lien social

Besoins

Certains publics sont très isolés et fragilisés, et donc très éloignés de l'emploi. **La première étape pour ces publics est de retravailler le lien social**.

Actions proposées

- **81. Mettre en place des actions transversales avec la Direction de la culture**, notamment dans le cadre de la mission d'élargissement du public (via les chèques culture, culture du cœur…), **et la Direction du sport**. S'appuyer sur les manifestations culturelles ou sportives organisées par le Département, en encourageant le bénévolat.
- **82. Permettre la possibilité d'exercer quelques heures de bénévolat**. Cela suppose la mise en place (et l'actualisation régulière) d'une plateforme pour recenser les différentes opportunités, ainsi que la mobilisation et l'accompagnement des acteurs associatifs dans ce projet.

Partenaires mobilisés

Direction de la culture et du sport, communes et EPCI, acteurs associatifs…

OBJECTIF 5.6 – Soutenir l'accès au logement

Besoins

Compte tenu du coût des loyers dans le département, **l'accès au logement est particulièrement difficile pour les bénéficiaires du rSa**.

Actions proposées

- **83.** Encourager les professionnels de l'insertion à **faire le lien avec la problématique logement** en lien avec les dispositions du PDAHLPD dans la mesure où les publics prioritaires du plan sont les publics précaires en parcours d'insertion. Cela est facilité par la création du nouveau service d'inclusion sociale qui encourage un rapprochement des thématiques logement et insertion.

Partenaires mobilisés

DDCS, bailleurs.

AXE 6 – Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

OBJECTIF 6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale pilotée par la Direction Développement et Inclusion Sociale

Besoins

Aujourd'hui, **le partenariat institutionnel au plan départemental est essentiellement réalisé en bilatéral**. Il n'y a pas d'instance, de lieu pour concerter la politique d'insertion notamment au plan départemental. Or **c'est une attente assez forte de plusieurs partenaires**.

Actions proposées

- **84. Mettre en place un comité de pilotage PDIE au plan départemental piloté par la Direction Développement et Inclusion Sociale et des groupes projets thématiques.**
- **85. Optimiser la régulation** sur la thématique emploi/insertion en lien avec les instances du Service Public de l'Emploi.
- **86. Faire de l'insertion un enjeu transversal au sein du Conseil départemental.** Nécessité de mobiliser les grandes directions du Département et notamment la Direction Enfance Famille, la Direction de l'Autonomie, mais plus globalement toutes les directions du Département (pour les clauses, les contrats aidés, les différents schémas de politiques publiques : SDSF, SADSAP, PDAHLPD, gens du voyage…)
- **87. Communiquer sur les résultats en matière de politique insertion**. Mettre en avant les parcours réussis, la formalisation des partenariats, communiquer sur les résultats, y compris sur la lutte contre la fraude.

Partenaires mobilisés

Tous.

OBJECTIF 6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires

Besoins

Les territoires de la Haute-Savoie sont très différents tant du point de vue de la socologie des publics que des ressources mobilisables. Depuis de nombreuses années les CLIE permettent d'ancrer la réalité de l'insertion sur les territoires. La collectivité a entrepris un travail important de territorialisation de ses services. Dans le prolongement de cette dynamique la politique d'insertion par l'emploi pourra se traduire pour chaque territoire par une feuille de route formalisant un programme d'actions partagé avec les partenaires. A titre d'exemple, le Département souhaite expérimenter à l'horizon 2022 la mise en place sur un territoire d'un espace partagé d'insertion mutualisant les moyens et les actions de l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation.

Actions proposées

- **88.** Réfléchir et **élaborer avec les acteurs de véritables feuilles de route locales pour l'insertion.**
- **89. Renforcer la dynamique des CLIE présidées par les élus** (en lien avec la future instance territoriale de coordination) pour en faire **une véritable instance partenariale locale sur l'insertion.**

Partenaires mobilisés

Tous les partenaires à l'échelon territorial.

OBJECTIF 6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion

Besoins

Jusqu'à ce jour, à l'exception de quelques actions emblématiques **les usagers sont très peu associés aux réflexions autour de la politique d'insertion par l'emploi et sa gouvernance**. D'autres départements constituent des groupes ressources qu'ils réunissent de manière régulière pour travailler sur la gouvernance et l'amélioration de la politique d'insertion.

Ce que prévoit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Elle considère que le premier des impératifs pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social c'est d'associer des personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité. Elle prévoit un « choc de participation » via **une généralisation des instances participatives et des comités d'usagers**.

Actions proposées

- **90.** Constituer **un comité d'usager sur chacune des CLIE** et organisation de réunions de travail régulières.

Tableaux récapitulatifs

Axe 1 – Prévenir les difficultés

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 1.1 – Prévenir l'entrée dans le dispositif		Autres services du Département (Direction Enfance Famille, PMI, MDPH), Direccte, CAF, MSA, Pôle Emploi, les Missions Locales, les CCAS, les futurs porteurs de projets du Plan d'Investissement Compétences (notamment « repérage et remobilisation » ou « 100% inclusion »), les partenaires associatifs…		
Action 1. Renforcer le travail en partenariat sur les familles en difficulté.	DDIS		Territoriale	2019
Action 2. Créer un système d'échanges d'informations plus performant.	DDIS		Départementale	2020
OBJECTIF 1.2 – Faciliter l'accès à l'information pour garantir les droits et les devoirs		CAF, MSA et Pôle Emploi		
Action 3. Envoi d'informations automatiques et actions de communication plus larges.	DDIS / Pôle Emploi		Territoriale	2019 - 2020
Action 4. Faciliter l'accès aux droits.	DDIS / CAF / MSA		Départementale et territoriale	2019
Action 5. Associer les allocataires à la production des outils d'information.	DDIS		Territoriale	2019
Action 6. Créer une mission de contrôle de la situation des bénéficiaires du rSa.	DDIS		Départementale	2019
OBJECTIF 1.3 – Travailler sur l'autonomie des jeunes, notamment le public accompagné dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).		Pôle emploi, les Missions Locales, la Direction Enfance Famille, l'Education Nationale, la Région, la Direccte, porteurs de projets en lien avec le PIC, partenaires associatifs.		
Action 7. Faciliter le travail sur l'autonomie des jeunes confiés à l'ASE en développant les collaborations entre la Direction Développement et Inclusion sociale et la Direction Enfance Famille.	DDIS / DEF		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 8. Développer des partenariats et collaborations systématiques entre les services de l'ASE et les partenaires en charge des questions de logement, d'accès aux soins, d'insertion professionnelle.	DEF		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 9. Formaliser des partenariats et mettre en place des accompagnements	DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020

spécifiques avec les opérateurs en charge de l'insertion professionnelle des jeunes (par exemple Missions Locales).				
Action 10. Mobilisation du Fonds d'Aide aux Jeunes pour lever les freins, et communication à l'ensemble des partenaires.	DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 11. Co-construire des projets PIC avec Pôle Emploi pour répondre aux besoins de ce public.	DDIS / PE		Départementale	2019
OBJECTIF 1.4 – Accélérer les parcours, via un accueil réactif et une orientation adaptée		Pôle Emploi, CAF, MSA		
Action 12. Encourager la mise en place d'informations collectives pour tous les nouveaux inscrits au rSa.	DDIS / CAF / MSA		Territoriale	2019
Action 13. Renforcer la place de l'allocataire au moment de l'orientation.	DDIS		Territoriale	2019
Action 14. Revoir le système de recueil d'informations sur les données socio-professionnelles et renforcer les moyens sur les nouveaux entrants dans le dispositif.	DDIS / CAF / MSA		Départementale et Territoriale	2019

Axe 2 – Construire des parcours vers et dans l'emploi

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 2.1 – Adapter l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) aux besoins des personnes		Direccte, Pôle emploi, Têtes de réseau IAE, SIAE, Région, organismes de formation.		
Action 15. Créer un « sas » en amont de l'IAE.	Direccte / CDIAE		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 16. Proposer des parcours en IAE plus légers.	Direccte / CDIAE		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 17. Adapter l'offre IAE sur le territoire, tant au niveau de la diversification des supports, de la répartition territoriale et du profil du public.	Direccte / CDIAE		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 18. Renforcer la formation, notamment en mutualisant une offre de formation en savoirs de base pour les SIAE.	Direccte / Région / OPCO		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 19. Accompagner les SIAE pour repenser l'organisation du travail et la rémunération des salariés en insertion pendant les heures de formation.	Direccte / CDIAE		Départementale	2020 - 2021
OBJECTIF 2.2 – Construire des parcours et des passerelles de l'IAE vers l'emploi classique.		Direccte, Pôle emploi, Têtes de réseau IAE, SIAE, Chantier Ecole, GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME).		
Action 20. Faciliter la possibilité de passer d'une SIAE à l'autre (d'un ACI à une EI par exemple)	Direccte / CDIAE		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 21. Créer/renforcer des passerelles entre les SIAE et les GEIQ, les représentants d'employeurs.	Direccte / CDIAE		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 22. Mettre en place l'accompagnement global à la sortie de l'IAE pour les salariés sans solution.	DDIS / PE		Départementale et territoriale	2019 - 2020
OBJECTIF 2.3 – Développer des parcours formation/ emploi plus fluides		Région, organismes de formation, GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME).		
Action 23. Travailler sur des parcours formations – emploi dans les filières en tension en mutualisant les besoins des entreprises, l'effort de formation (via les GEIQ notamment, les représentants d'employeurs).	CDIAE / Pôle Emploi		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 24. Créer des parcours de formation sur mesure (avec formation intégrée).	Région / Pôle Emploi / GEIQ		Départementale et territoriale	2020 - 2021
OBJECTIF 2.4 – Travailler une stratégie de recrutement avec les employeurs pour sortir du		GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME), Pôle Emploi,		

recrutement fait en urgence.		Direccte, Employeurs Solidaires, collectivités, associations.		
Action 25. Travailler l'image des filières en tension.	Représentants d'entreprises / Pôle Animation Territoriale et Développement Durable (PATDD)		Territoriale	2020 - 2021
Action 26. Mieux travailler l'information sur les possibilités d'embauche.	Pôle Emploi / DDIS		Territoriale	2020 - 2021
Action 27. Faciliter l'embauche des allocataires du rSa en travaillant l' «employeurabilité»	Représentants d'entreprises / PATDD		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 28. Développer les clauses sociales des marchés publics passés par le Conseil départemental.	DDIS / PATDD		Départementale	2020 - 2021
Action 29. Valoriser la stratégie du Conseil départemental sur les contrats aidés (PEC).	Conseil départemental		Départementale	2019 - 2020
Action 30. Travailler le recours à des ressources et solutions emploi « locales ».	DDIS / Pôle Emploi / CDIAE		Territoriale	2020 - 2021
OBJECTIF 2.5 – Développer l'accompagnement et le suivi en emploi.		GEIQ, représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME), réseau d'employeurs volontaires, Pôle Emploi, Employeurs Solidaires, collectivités, associations.		
Action 31. Constituer un réseau d'employeurs volontaires pour mettre en place un accompagnement en emploi.	Représentants d'entreprises / PATDD		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 32. Expérimenter, avec des employeurs volontaires, des périodes d'emploi moins intenses et progressives.	Représentants d'entreprises / PATDD		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 33. Soutenir les nouveaux arrivants dans une entreprise via un système de tutorat.	Représentants d'entreprises / PATDD		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 34. Favoriser les temps de débrief et l'outillage des nouveaux arrivants.	Représentants d'entreprises / PATDD		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 35. Inscrire le suivi en emploi comme une responsabilité du référent (points d'étapes réguliers).	DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020
OBJECTIF 2.6 – Favoriser l'accès à l'emploi saisonnier.		Etat, Pôle Emploi, CAF, MSA.		
Action 36. Mettre en place un dispositif expérimental pour autoriser le cumul entre le rSa et les revenus d'activité saisonniers.	DDIS		Départementale	2020 - 2021

Axe 3 – Renforcer et personnaliser l'accompagnement

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 3.1 – Renforcer qualitativement les accompagnements via le déploiement d'équipes dédiées et l'augmentation du volume de personnes prises en charge dans le cadre de l'Accompagnement Global.		Pôle Emploi.		
Action 37. Développer l'Accompagnement Global avec Pôle Emploi.	Pôle Emploi / DDIS		Départementale et territoriale	2019
Action 38. Renforcer la professionnalisation et le temps passé par les Travailleurs Sociaux sur les questions d'insertion via la généralisation d'équipes dédiées lorsque cela est pertinent.	DDIS		Départementale et territoriale	2020
OBJECTIF 3.2 – Développer des accompagnements spécifiques pour des publics particuliers.		ARS, CPAM, maisons de santé, équipes psycho-mobiles, opérateurs de la création d'activité (CCI, BGE, CMA, Chambre d'Agriculture par exemple), Direction Enfance Famille, MDPH, CAF, MSA…		
Action 39. Créer un parcours d'accompagnement spécifique pour les Travailleurs non-salariés bénéficiaires du rSa (travailleurs indépendants).	DDIS		Départementale et territoriale	2019
Action 40. Créer un parcours d'accompagnement outillé santé/soins, avec l'appui d'un médecin ou d'une infirmière.	DDIS / ARS		Départementale et territoriale	2020
Action 41. Développer, en lien avec la CAF, des appuis adaptés et des parcours spécifiques pour les familles en situation de monoparentalité.	DDIS / CAF		Départementale et territoriale	2019
Action 42. Développer, en lien avec la MDPH, des appuis adaptés pour les personnes avec une RQTH.	DDIS / MDPH		Départementale et territoriale	2019
OBJECTIF 3.3 – Développer les prestations de diagnostic et d'accompagnement qui fonctionnent bien		Les prestataires réalisant ces diagnostics et accompagnements.		
Action 43. Développer ce type de prestations (SPR, ASR, ASP) et augmenter le nombre d'allocataires du rSa qui en bénéficient.			Départementale et territoriale	2019 - 2020
OBJECTIF 3.4 – Développer des actions collectives notamment sur les savoir-être pour travailler sur le lien social.		CCAS, acteurs associatifs.		
Action 44. Donner des moyens supplémentaires aux PMS et flécher	DDIS		Départementale et territoriale	2019

du temps pour travailler sur des dynamiques collectives.				
OBJECTIF 3.5 – Développer de nouvelles pratiques d'accompagnement (« aller vers »).				
Action 45. Professionnaliser les équipes sur ces pratiques d'accompagnement.	DDIS		Départementale et territoriale	2020
Action 46. Encourager les Travailleurs Sociaux à utiliser ce type d'accompagnement, en particulier sur les publics très éloignés de l'emploi et/ou démobilisés.	DDIS		Territoriale	2020

Axe 4 – Outiller les professionnels

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 4.1 – Mieux partager l'offre d'insertion.		Partenaires proposant des outils dans le cadre de l'offre d'insertion : CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions Locales, Direccte, DDCS, Région, CCAS, CC et communes, ARS, CPAM, organismes de formation (OF), bailleurs, opérateurs, acteurs associatifs, GEIQ, SIAE, autres partenaires…		
Action 47. Développer un portail d'insertion collaboratif.	DDIS		Départementale et territoriale	2020
Action 48. Développer les rencontres régulières avec les partenaires pour partager l'offre d'insertion.	DDIS		Territoriale	2019
Action 49. Etendre la lettre d'information rSa au niveau départemental.	DDIS		Départementale	2019
OBJECTIF 4.2 – Adapter les postures professionnelles.				
Action 50. Mettre en place des ateliers en interne (éventuellement avec un intervenant externe) pour travailler la posture des professionnels.	DDIS		Départementale et territoriale	2020
Action 51. Travailler l'écoute, la «réhumanisation de la relation» (disponibilité, propositions adaptées aux profils des personnes…)	DDIS		Territoriale	2020
Action 52. Pour les personnes les plus fragiles, adopter une posture d' « aller vers », ne pas décréter l'autonomie de la personne mais mettre en place un «accompagnement au faire».	DDIS		Territoriale	2020
Action 53. Privilégier l'établissement d'une relation de confiance plutôt qu'une logique administrative	DDIS		Territoriale	2020
Action 54. Valoriser les trajectoires positives, sortir du discours de « difficultés », « freins » …	DDIS		Territoriale	2020
OBJECTIF 4.3 – Professionnaliser les référents et développer les équipes dédiées.		Partenaires proposant des outils dans le cadre de l'offre d'insertion : CAF, MSA, Pôle Emploi, Missions Locales, Direccte, DDCS, Région, CCAS, CC et communes, ARS, CPAM, OF, bailleurs, opérateurs, acteurs associatifs, GEIQ, SIAE, autres partenaires…		
Action 55. Mettre en place un « réseau des équipes dédiées » qui organiserait des événements réguliers pour partager l'offre d'insertion disponible et favoriserait l'échange de pratiques en interne.	DDIS		Départementale et territoriale	2020
Action 56. Réaffirmer le rôle de « fil rouge » du référent lors des différentes étapes.	DDIS		Départementale et territoriale	2020

Action 57. Favoriser les échanges avec les partenaires sur des situations.	DDIS		Territoriale	2020
Action 58. Favoriser un rapprochement avec les professionnels des Missions Locales.	DDIS		Départementale et territoriale	2020
Action 59. Faciliter les échanges entre les professionnels de l'accompagnement et les professionnels du soin (notamment addictologie), via notamment des ateliers ressources.	DDIS		Départementale et territoriale	2020
Action 60. Faciliter les liens entre la MDPH et le service insertion.	DDIS / MDPH		Départementale et territoriale	2020
Action 61. Constituer un lieu unique (pôle insertion), sorte de guichet unique sur l'insertion.	DDIS		Départementale	2020 – 2023
Action 62. Encourager la mobilisation du Fonds Départemental Parcours Inclusion (FDPI).	DDIS		Départementale et territoriale	2019
OBJECTIF 4.4 – Adapter le système d'information.		CAF, Pôle Emploi, CCAS, autres structures ayant pu être référent unique, acteurs associatifs… prestataire informatique.		
Action 63. Concevoir un outil qui permette de disposer d'informations fiables, détaillées et complètes sur chaque allocataire.	DDIS		Départementale	2021 - 2023

Axe 5 – Adapter les outils d'insertion à la réalité des publics

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 5.1 – Favoriser la mobilité.		Pôle Emploi, entreprises, Région, EPCI, acteurs de l'ESS, auto-écoles sociales, Mobil'emploi…		
Action 64. Réaliser un diagnostic des besoins et de l'adéquation de l'offre proposée au niveau territorial.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
Action 65. Créer une vraie plateforme mobilité.	DDIS / Pôle Emploi		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 66. Favoriser la réflexion entre partenaires sur la mobilité.	DDIS / PATDD		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 67. Construire de nouveaux modes de déplacement alternatifs à la voiture et ne nécessitant pas le permis.	DDIS / PATDD		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 68. Accompagnement à l'utilisation des transports en commun, savoir organiser un déplacement.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
OBJECTIF 5.2 – Encourager le recours aux soins.		ARS, CPAM, Direccte, DDCS, MDPH, maisons médicales, équipes psycho-mobiles, professionnels du soin de manière générale (y compris addictologie), acteurs associatifs…		
Action 69. Au-delà de la création d'un parcours, envisager d'autres ressources facilitant l'accès aux soins (équipes médico-mobiles, maisons médicales…)	DDIS / ARS		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 70. Travailler le partenariat avec les professionnels du soin pour professionnaliser les Travailleurs Sociaux.	DDIS / ARS		Territoriale	2019 - 2020
Action 71. Renforcer les bilans CPAM (dans une approche globale).	DDIS / ARS / CPAM		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 72. Développer le conseil santé pour les publics rSa, ceux en Garantie jeunes, les jeunes sortant de l'ASE.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
Action 73. Favoriser le lien avec la MDPH.	DDIS / MDPH		Départementale et territoriale	2019 - 2020
OBJECTIF 5.3 – Promouvoir des modes de garde d'enfants.		PMI, CAF, collectivités, entreprises des filières en tension…		
Action 74. Créer des offres de garde en horaires atypiques.	CAF / DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020
Action 75. Soutenir les femmes dans une dynamique de parcours d'insertion professionnelle et accompagner la séparation mère/enfant.	PMI / CAF		Territoriale	2020
Action 76. Développer et encourager les Maisons d'Assistantes Maternelles.	DDIS			
Action 77. Favoriser le recrutement d'Assistants maternels par les collectivités (commune/EPCI par exemple) lorsqu'elles hébergent un ACI.	DDIS / Collectivités		Départementale et territoriale	2020 - 2021

OBJECTIF 5.4 – Travailler la confiance en soi, le savoir-être.		Pôle Emploi, Région		
Action 78. Développer les actions collectives qui existent déjà et qui sont portées par les Travailleurs Sociaux.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
Action 79. Développer des prestations sur les savoir-être, confiance en soi en lien avec les prestations existantes dans le droit commun (Pôle Emploi notamment).	DDIS / Pôle Emploi / Région		Territoriale	2019 - 2020
Action 80. Valoriser ce qui est développé sur les territoires. Conforter notamment les lieux ressources qui travaillent sur la socialisation.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
OBJECTIF 5.5 – Encourager le développement du lien social.		Directions de la culture et du sport, communes et EPCI, acteurs associatifs…		
Action 81. Mettre en place des actions transversales avec la Direction de la culture et la Direction du sport.	DDIS / Pôle Culture Patrimoine / Pôle Education Jeunesse et Sports		Départementale et territoriale	2020 - 2021
Action 82. Permettre la possibilité d'exercer quelques heures de bénévolat. Mise en place et actualisation régulière d'une plateforme, mobilisation et accompagnement des acteurs associatifs dans ce projet.	DDIS		Départementale et territoriale	2020 - 2021
OBJECTIF 5.6 – Soutenir l'accès au logement.		DDCS, bailleurs.		
Action 83. Encourager les professionnels de l'insertion à faire le lien avec la problématique logement en lien avec les dispositions du PDAHLPD.	DDIS		Départementale et territoriale	2020

Axe 6 – Renforcer la gouvernance partenariale de la politique d'insertion

	Pilote(s) de l'action	Partenaires associés	Echelle	Echéancier
OBJECTIF 6.1 – Mettre en place une gouvernance du Service Public de l'Insertion à l'échelle départementale et territoriale pilotée par la DDIS		Tous.		
Action 84. Mettre en place un comité de pilotage PDIE au plan départemental et des groupes projets thématiques.	DDIS		Départementale	2019
Action 85. Optimiser la régulation sur la thématique emploi/insertion en lien avec les instances du Service Public de l'Emploi.	DDIS / Pôle Emploi		Départementale	2019
Action 86. Faire de l'insertion un enjeu transversal au sein du Conseil départemental.	DDIS		Départementale	2020
Action 87. Communiquer sur les résultats en matière de politique insertion.	DDIS		Départementale et territoriale	2019
OBJECTIF 6.2 – Décliner des feuilles de route sur chacun des territoires.		Tous les partenaires à l'échelon territorial.		
Action 88. Réfléchir et élaborer avec les acteurs de véritables feuilles de route locales pour l'insertion.	DDIS		Territoriale	2019 - 2020
Action 89. Renforcer la dynamique des CLIE présidées par les élus (en lien avec la future instance territoriale de coordination) pour en faire une véritable instance partenariale locale sur l'insertion.	DDIS		Territoriale	2020
OBJECTIF 6.3 – Associer les usagers à la gouvernance de la politique d'insertion.				
Action 90. Constituer un comité d'usager sur chacune des CLIE et organisation de réunions de travail régulières.	DDIS		Départementale et territoriale	2019 - 2020

Direction de la Communication Institutionnelle / Département de la Haute-Savoie – Photo : ©AdobeStock

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Générale Adjointe Action Sociale et Solidarité
Direction Développement et Inclusion Sociale
26 avenue de Chevêne
74 000 Annecy

T / 04 50 33 22 00

haute savoie
le Département

hautesavoie.fr